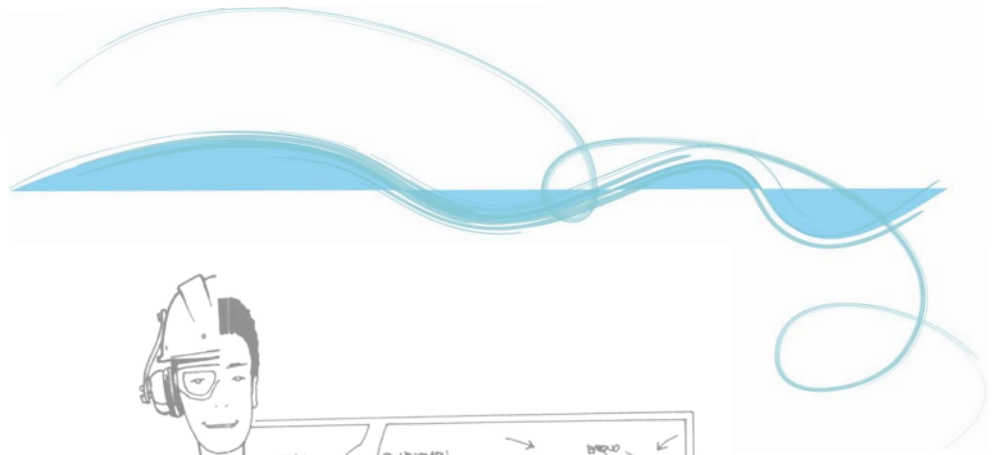
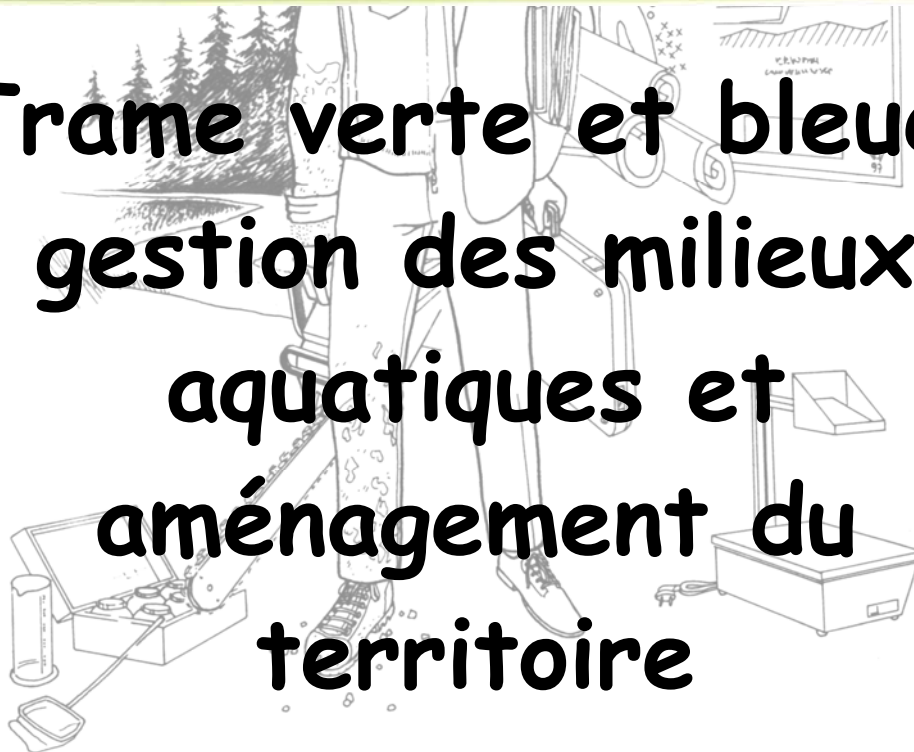




Association Rivière
Rhône Alpes

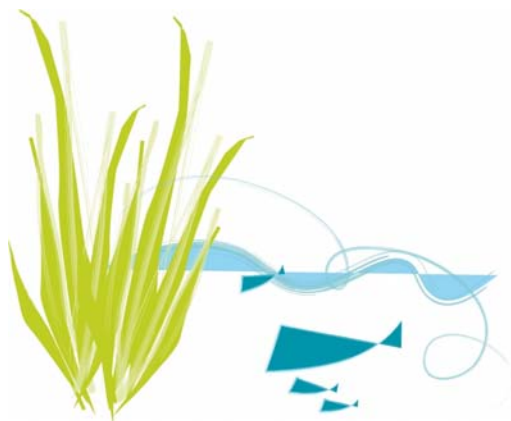


Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire



Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 15 Février 2011 au Bourget du Lac (73)

Avec le soutien de :



Rhône-Alpes ^{Région}

Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Site : www.riviererrhonealpes.org > Mél : arra@riviererrhonealpes.org > Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75

QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2010, l'association compte **299 adhérents dont 87 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- ♦ **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau :

Produits phytosanitaires en zones non agricoles > Sécurité des ouvrages hydrauliques > Restauration physique des milieux aquatiques > Renouées du Japon : gestion et lutte > Gestion quantitative de la ressource en eau > Entretien des cours d'eau : Équipe rivière ou marché ? > Prendre en compte les zones humides dans la gestion des territoires > Plans de gestion des boisements de berge > Aspects juridiques et réglementaires de l'intervention sur terrain privé > Outils de la politique agricole > Techniques de génie végétal : bilan et perspectives > Restauration hydro-morphologique des cours d'eau > Contrat de rivière > Petits aménagements piscicoles en rivière > Études paysagères et contrats de rivière > Contentieux dans le domaine de l'eau > Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau > Impacts des seuils en rivière > Études hydrauliques et hydrologiques > Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques > Agriculture et pollutions diffuses > Restauration physique des cours d'eau > Pédagogie et eau > Travaux post-crués > Hydroélectricité > Espaces de liberté des cours d'eau > Évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques > Zones humides > Conflits et médiation dans le domaine de l'eau > Inondations et PPR > Pollutions accidentelles > Gestion des espèces envahissantes > Gestion de l'eau et participation du public > Gestion des alluvions > Métier de chef d'équipe > Inondations et prévention réglementaire > Gestion des milieux aquatiques > Gestion de crises : la sécheresse > Protection et restauration des berges > Restauration et entretien de la ripisylve > Gestion de crises : les inondations

- ♦ **Élaboration de documents techniques** : Enquête sur la représentativité des communes au sein des structures de gestion des milieux aquatiques > Recensement des réseaux de techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques > Référentiel emploi/salaire > Annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques > Recueil de cahiers des charges - études et travaux > Bordereau de prix unitaires

Et de cahiers techniques : Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe en Rhône-Alpes > Études quantitatives de la ressource en eau > Prévention et gestion des inondations en Rhône-Alpes > Communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière > Fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles.

- ♦ **Animation du site internet** : www.riviererrhonealpes.org dont le forum est un espace de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 30 000 visites par mois).

Les Moyens

Un conseil d'administration, deux animateurs à temps plein, une assistante administrative, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes et le FEDER.

Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2010-2011

NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Betty CACHOT Vice-Présidente	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr	04 37 49 70 86
Aurélié CAMPOY	Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche (38)	aurelie.campoy@drac-romanche.com	04 76 75 16 39
Maxime CHATEAUVIEUX	Syndicat Mixte Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)	technicien.symasol@orange.fr	04 50 72 52 04
Alain DUPLAN Trésorier	Syndicat Mixte Basse Vallée de l' Ain (01)	sbva-aduplan@wanadoo.fr	04 74 61 98 21
Sylvie DUPLAN	SIVM Haut Giffre (74)	duplan.giffre@orange.fr	04 50 47 62 02
Guillaume FANTINO	Observatoire des Sédiments du Rhône (69)	guillaume.fantino@ens-lyon.fr	06 75 71 69 82
Annabel GRAVIER Secrétaire	CFPPA La Côte Saint André (38)	cokelico@yahoo.fr	04 76 37 16 99
Jonathan MALINEAU	SIVU de l' Ay-Ozon (07)	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Alice PROST Présidente	Syndicat Mixte Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Emmanuel RENOY	SIVM Haut Giffre (74)	renou.giffre@orange.fr	04 50 47 62 04
Cécile VILLATTE	Syndicat Interdépartemental Guiers et Affluents (38)	cvillatte.siaga@wanadoo.fr	04 76 37 26 26

Les Relais Départementaux

DEPARTEMENT	NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Ain (01)	Alice PROST	SM des Territoires de Chalaronne	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Ardèche (07)	Jonathan MALINEAU	SIVU de l' Ay	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Drôme (26)	Richard CARRET	Com. Communes Rhône Valloire	rcarret@ccrv.fr	04 75 03 05 36
Isère (38)	Annabel GRAVIER	CFPPA La Côte St André	cokelico@yahoo.fr	04 76 37 16 99
Loire (42)	Xavier DE VILLELE	Syndicat Mixte du Lignon	xavier.devillele@lignonduforez.fr	04 77 58 03 71
Rhône (69)	Stéphane GUERIN	SAGYRC Yzeron	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr	04 37 22 11 56
Savoie (73)	Renaud JALINOUX	CISALB Lac du Bourget	renaud.jalinoux@cisalb.fr	04 79 70 64 70
Haute Savoie (74)	Emmanuel RENOY	SIVM du Haut Giffre	renou.giffre@orange.fr	04 50 47 62 04

Les salariés du réseau

Nicolas VALÉ : nicolas.vale@riviererhonealpes.org

Chloé RENOYARD : chloe.renouard@riviererhonealpes.org

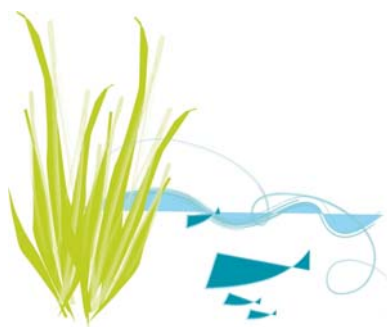
Nathalie PERRIN : arra@riviererhonealpes.org

Julien BIGUÉ : julien.bigue@riviererhonealpes.org



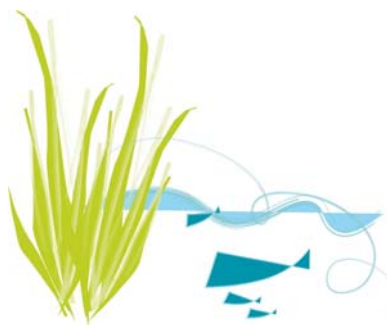
LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	ORGANISME	VILLE	TELEPHONE	MAIL
1	ADRIEN Karine	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 44 79	kadrien@rhonealpes.fr
2	ARGOUD Jean-Pierre	Conseil Général de Savoie	73000 CHAMBÉRY	04 79 96 75 38	jean-pierre.argoud@cg73.fr
3	ARGOUD Lionel				
4	AUBERT Stéphanie	Conseil Général de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 82 37	saubert@ladrome.fr
5	AVAZERI Claire	FRAPNA 38	38000 GRENOBLE	04 76 42 98 47	claire.avazeri@frapna.org
6	BAR Marie	Conservatoire du Littoral	73371 BOURGET-DU-LAC cedex	04 79 60 76 31	m.bar@conservatoire-du-littoral.fr
7	BARDOU Olivier	DDT 38	38040 GRENOBLE CEDEX 09	04 56 59 46 49	olivier.bardou@isere.gouv.fr
8	BESSON Stéphanie	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69286 LYON Cedex 02	04 72 71 26 00	stephanie.besson@eamrnc.fr
9	BIESSY Marlène	EDF	73730 LE BOURGET DU LAC	04 79 60 64 33	marlene.biessy@edf.fr
10	BOUDIN Guillaume	BURGEAP Ingénieurs conseils 38	38400 ST-MARTIN-DHERES	04 76 00 75 51	g.boudin@burgeap.fr
11	BRAJON Céline	Voies navigables de France	69007 LYON	04 78 69 69 17	celina.brajon@developpement-durable.gouv.fr
12	BRETON Louis	Mosaïque Environnement	69100 VILLEURBANNE	04 78 03 18 18	agence@mosaique-environnement.com
13	BREULL Yann		73290 LA MOTTE SERVOLEX	04 79 96 12 37	breull.yann@wanadoo.fr
14	BRONDEL Julien	Val Horizon	01600 TREVOUX	07 86 14 90 32	julien.brondel@valhorizon.fr
15	BUFFAT François	DDT de l'ain	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 24	muirel.durand-boullier@ain.gouv.fr
16	BUISSON Morgane		73000 CHAMBÉRY	06 87 81 06 46	morgane.buisson@wanadoo.fr
17	CACHERA Sébastien	CISALB	73000 CHAMBÉRY	07 79 70 64 67	sebastien.cachera@cisalb.fr
18	CADET Cédric	Syndicat Mixte de la Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	cadet.smbvv@orange.fr
19	CAMPOY Aurélie	Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac aval	38450 VIF	04 76 75 16 39	aurelie.campoy@drac-romanche.com
20	CARRAUD Sylvain	Communauté d'Agglomération Loire Forez	42450 SURY LE COMTAL	04 26 54 70 65	sylvaincarraud@loireforez.fr
21	CASANOVA Corinne	Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie	73370 LE BOURGET DU LAC	04 79 25 20 32	info@patrimoine-naturel-savoie.org
22	CAUDRON Denis	Fonds rivières sauvages	56320 LANVENEGEN	06 85 31 40 06	caudron.denis@wanadoo.fr
23	CELLOT Bernard	UNIVERSITE LYON 1	69622 VILLEURBANNE	04 72 43 12 98	bernard.celot@univ-lyon1.fr
24	CHALAYE Bénédicte	Communauté d'Agglomération Loire Forez	42450 SURY LE COMTAL	04 26 54 70 65	benedictechalye@loireforez.fr
25	CHARPENTIER Frédéric	Cabinet Charpentier C3E	01120 MONTLUEL	04 74 00 43 01	fcharpentier@BF-charpentier.fr
26	CHASSERIEU Céline	Fédération de pêche de Haute-Savoie	74370 SAINT MARTIN BELLEVUE	04 50 46 87 55	chasserieu@pechehautesavoie.com
27	CHATEAUVIEUX Maxime	SM des Affluents du Sud-Ouest Lémanique	74890 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	technicien.symasol@orange.fr
28	CHICHOUX Yvan	DDT de l'ain	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 24	yvan.chichoux@ain.gouv.fr
29	COLLAS André	FRAPNA 73	73000 CHAMBÉRY	04 79 85 31 79	frapna-savoie@frapna.org
30	CORDIER Bénédicte	SM d'aménagement du Bassin de la Bourbe	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	benedicte.cordier@bassin-bourbre.fr
31	CURT Gaétan	SNCF	69002 LYON	04 72 40 32 23	gaetan.curt@sncf.fr
32	DELERIS Cédric	GREN	04200 SISTERON	04 92 33 18 04	gren.bureaudetudes@wanadoo.fr
33	DENIS-BISIAUX Héléne	Conseil Régional Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 44 79	HDENIS-BISIAUX@rhonealpes.fr
34	DESCHAMPS Nadine	Conseil Général de Savoie	73000 CHAMBÉRY	04 79 96 75 38	nadine.deschamps@cg73.fr
35	DEVIDAL Fabien	Conservatoire du Littoral	73371 BOURGET-DU-LAC cedex	04 79 60 76 31	f.devidal@conservatoire-du-littoral.fr
36	DOS SANTOS Anne	TEREO	73800 SAINTE HELENE DU LAC	04 79 84 30 44	a.dossantos@gen-tereop.fr
37	DRUART Jean-Claude	Mairie de Thonon	74203 THONON LES BAINS	04 50 70 69 68	mairie@ville-thonon.fr
38	DUBOIS Julie	FRAPNA 69	69100 VILLEURBANNE	04 78 85 97 23	julie.colombatdubois@frapna.org
39	DUPLAN Sylvie	SM d'aménagement de l'Arve et ses abords	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.qiffre@orange.fr
40	DUPLAN Alain	SM du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-aduplan@wanadoo.fr
41	ETIENNE Cécile	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 50 06	cetienne@rhonealpes.fr
42	FABRE Sabine	Conseil Général de Haute-Savoie	74000 ANNECY	04 50 33 50 26	sabine.fabre@cg74.fr
43	FILLATRE Pierre	CONTRECHAMP	69001 LYON	06 63 76 41 18	pfillatre-contrechamp@orange.fr
44	FOURNIER Didier	SM du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain	01500 BLYES	04 74 38 13 32	mairie.ambronay@wanadoo.fr
45	FRANCOIS Yves	Chambre d'Agriculture de l'Isère	38036 GRENOBLE Cedex 2	04 76 20 68 68	francois.yves@wanadoo.fr
46	GAYDOU Pauline	CNRS UMR 5600 « Environnement, ville, société »	69676 BRON	06 98 51 04 41	p.gaydou@yahoo.fr
47	GIBRAT Lionel	Union des AS de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 96 64 22	union-as@orange.fr
48	GILRARD Bertrand	Syndicat Mixte du SCOT Nord Isère	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 33 52 71	
49	GLENAT Yvan	Union des AS de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 96 64 22	union-as@orange.fr
50	GRILLET Pascal		74540 CUSY	06 81 44 43 92	rhitrogena@aof.com



LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	ORGANISME	VILLE	TELEPHONE	MAIL
51	GUERRY Sylvère		69005 LYON	06 80 60 56 50	silvere_g@yahoo.fr
52	HAHN Jérémie	TEREO	73800 SAINTE HELENE DU LAC	04 79 84 30 44	j.hahn@gen-tereo.fr
53	HAILLET Laure	Conseil Général de l'Ardèche	07007 PRIVAS	04 75 66 75 24	lhaillet@ardeche.fr
54	HAMONET Vincent	DTP Terrassement	49450 SAINT MACAIRE EN MAUGES	04 50 83 16 66	vhamonet@orange.fr
55	HEBERT Marie	FRAPNA 74	74000 ANNECY	04 50 67 16 18	marie.hebert@frapna.org
56	HIRIBARRONDO Damien	FRAPNA 74	74001 ANNECY	04 50 67 16 18	marie.hebert@frapna.org
57	ISAAC Olivia	Chambre d'Agriculture de la Drôme	26500 BOURG Lès VALENCE	04 75 83 90 28	oisaac@drome.chambagri.fr
58	JACQUEMIN Valérie	EPODE	73000 CHAMBERY	04 79 69 39 51	val_jacquemin@yahoo.fr
59	JALINOUX Renaud	CISALB	73000 CHAMBERY	04 79 70 64 70	renaud.jalinox@cisalb.fr
60	JAVOGUES Sébastien	Communauté de Communes du Genevois	74161 ARCHAMPS	5 50 95 04 01	sjavogue@cc-genevois.fr
61	KIHL Stéphane	Syndicat Mixte Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	skihl@veyle-vivante.com
62	LACOMBE Thibaut	GéoPlusEnvironnement	26380 PEYRINS	04 75 72 80 00	thibaut.lacombe@geoplus.fr
63	LACROIX Aurélien	Union des AS de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 96 64 22	union-as@orange.fr
64	LEDoux Bruno	LEDoux consultants	34000 MONTPELLIER	04 67 58 63 14	ledoux consultants@orange.fr
65	LEPEU Anne	SM d'aménagement de l'Arve et ses abords	74130 BONNEVILLE	04 50 25 60 14	alepeu@sm3a.com
66	LHOSTE Laurent	HYDRETUDES	74370 ARGONAY	04 50 27 17 26	laurent.lhoste@hydretudes.com
67	LOISY Guillaume	DDT de l'ain	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 24	muriel.durand-bourlier@ain.gouv.fr
68	MABBOUX Jean-Luc	ONF Haute-Savoie	74130 BONNEVILLE	04 50 25 72 06	jean-luc.mabboux@onf.fr
69	MARTIN Océane	Communauté de Communes Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 50 30	asst.hydrau@ccrv.fr
70	MARTINET Alain	Conseil Régional Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 51 34	amartinet@rhonealpes.fr
71	MASSOT Samuel	Pro'actif	38400 SAINT MARTIN D'HERES	06 75 79 43 81	samuel.massot@yahoo.fr
72	MERLE Hugues	Agence d'Urbanisme de la région grenobloise	38000 GRENOBLE	04 76 28 86 54	hugues.merle@aurg.asso.fr
73	MEYNIER Jean-Louis	ENERGIES MAINTENANCE	75001 PARIS	03 87 84 40 60	jmeynier@energiesmaintenance.com
74	MIQUET André	Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie	73370 LE BOURGET DU LAC	04 79 25 20 32	a.miquet@patrimoine-naturel-savoie.org
75	MOREL André	Mairie d'AMBRONAY	01500 AMBRONAY	04 74 38 13 32	mairie.ambronay@wanadoo.fr
76	NASSIA Ben	Mairie d'AMBRONAY	01500 AMBRONAY	04 74 38 13 32	mairie.ambronay@wanadoo.fr
77	PAYEN Cécile	Conseil Régional Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	cpayen@rhonealpes.fr
78	PEREZ Myriam	SNCF	69002 LYON	04 72 40 37 38	myriam.perez@sncf.fr
79	PERRIN Nathalie	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierhonealpes.org
80	PIGEAUD Céline	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69286 LYON Cedex 02	04 72 71 28 33	celine.pigeaud@eamurc.fr
81	POUSSE Camille	CISALB	73000 CHAMBERY	07 79 70 64 64	info@cisalb.fr
82	PRAT Anne-Cécile	Conseil Régional Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 27 86 61 36	aprat@rhonealpes.fr
83	PRONER Damien		73000 CHAMBERY	06 49 17 79 09	damien.proner@hotmail.fr
84	PROST Alice	Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	alicep-srtc@orange.fr
85	PUECH Michel	RIVE Environnement	38000 GRENOBLE	04 76 29 07 24	rve.environnement@cegetel.net
86	RAJAT Christophe	Communauté de Communes du Grésivaudan	38926 CROLLES Cedex	04 76 08 04 57	crajat@le-gresivaudan.fr
87	RENOUARD Chloé	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierhonealpes.org
88	RENOUF Elodie	Communauté Urbaine de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 90	elodie_renouf@hotmail.com
89	REY Magali	INGEDIA Facilitateur	69500 BRON	04 78 41 25 14	m.rey@ingedia.fr
90	ROGER-FAVRE Isabelle	CAUE de l'AIN	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 11 31	contact@caue-ain.com
91	ROGEMAN Audrey	FRAPNA 69	69100 VILLEURBANNE	04 78 85 97 07	audrey.rogeman@frapna.org
92	SACCO Jean-Luc	SM du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain	01500 BLYES	04 74 61 98 21	cle.basse.vallee.ain@wanadoo.fr
93	SEMELET Julien	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 50 06	jsemelet@rhonealpes.fr
94	SIMOENS Christine	SOGREAH	38330 ECHIROLLES	04 56 38 46 30	christine.simoens@sogreah.fr
95	TAVAUD Yvan		43120 MONISTROL / LOIRE	06 87 02 39 06	yvan.tavaud@gmail.com
96	VALE Nicolas	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierhonealpes.org
97	VERBRUGHE Solenne	Communauté de Communes du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 04 01	sverbrug@cc-genevois.fr
98	VERNE Bernard	DDT de l'ain	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 24	bernard.verne@ain.gouv.fr
99	VERTHUY Stéphane	DREAL Rhône-Alpes	69000 LYON	04 72 84 10 60	stephane.verthuy@developpement-durable.gouv.fr
100	VISINI Vivian	TEREO	73800 SAINTE HELENE DU LAC	04 79 84 30 44	v.visini@gen-tereo.fr



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 La loi Grenelle 2 et les notions de « Trame verte et bleue » : cadre juridique

La « Trame verte et bleue » dans la loi et sa déclinaison régionale à travers le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Rappel du contexte particulier de la Région Rhône-Alpes : la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (la cartographie RERA).

Stéphane VERTHUY et Julien SEMELET - DREAL Rhône-Alpes et Région Rhône-Alpes

10:15 La composante aquatique et humide de la « Trame verte et bleue » et ses implications sur les procédures de gestion des milieux aquatiques

Après une définition de la « Trame bleue » et un point sur le classement des cours d'eau, l'Agence de l'Eau RM&C présentera sa politique en la matière. Un décryptage des liens entre les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, les SDAGE et les SAGE sera ensuite exposé.

Céline PIGEAUD - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

11:00 La déclinaison opérationnelle de la « Trame Verte et Bleue » (TVB) : de la théorie à la pratique

Mise en application du principe de la TVB au niveau local à travers la politique d'aménagement du territoire et en particulier les documents d'urbanisme, les projets de territoire opérationnels (contrats de rivière, contrats de corridors biologiques,...) et les démarches réglementaires (aires protégées, ENS,...). Zoom sur l'outil de la Région Rhône-Alpes : le « contrat de corridors biologiques ».

Julien SEMELET - Région Rhône-Alpes

12h00

Déjeuner

14:00 Le SCOT de la région grenobloise : un exemple d'intégration des corridors biologiques dans un espace soumis aux pressions urbaines

Élaboration de la « Trame verte et bleue » du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble : diagnostic et traduction réglementaire. Implication et rôle des structures gestionnaires de milieux aquatiques dans la démarche.

Hugues MERLE - Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise

15:00 Aménager le territoire en relation avec les réseaux écologiques

Le SAGE de la Bourbre a identifié des espaces utiles pour l'eau. Ces zones sont prises en compte dans les PLU et les SCOT. Présentation de la démarche.

Bénédicte CORDIER et Bertrand GIRARD - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre et SCOT Nord-Isère

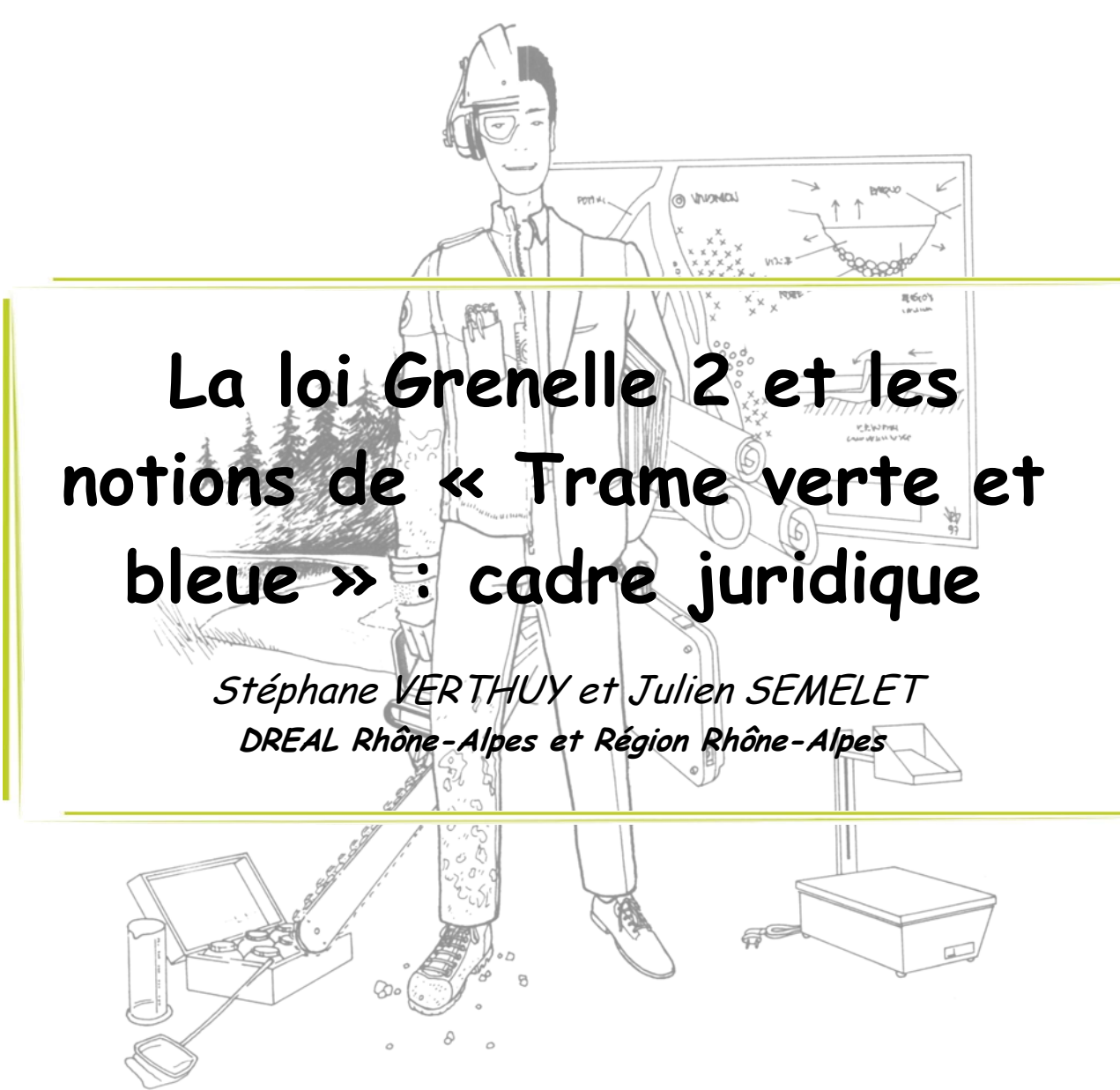
16:00 Les contrats de corridors biologiques Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne

Présentation des contrats de corridors biologiques : acteurs concernés, mise en œuvre, enjeux.

André MIQUET et Corinne CASANOVA - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

17h00

Fin de journée



La loi Grenelle 2 et les notions de « Trame verte et bleue » : cadre juridique

Stéphane VERTHUY et Julien SEMELET
DREAL Rhône-Alpes et Région Rhône-Alpes

Trame verte et bleue

Milieux aquatiques et aménagement

Stéphane Verthuy
DREAL Rhône-Alpes / SAPI

Le Bourget du Lac
15 février 2011



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

	Pages
I. Concept de Trame verte et bleue	3
II. Grenelle	
II.1. Le Grenelle I	8
II.2. Le Grenelle II	9
III. SRCE	
III.1. L'objectif	15
III.2. Le contenu	17
III.3. Un portage partagé	19
III.4. Les modalités d'élaboration	20
IV. Passage RERA - SRCE	22

Réunion Rapport d'activité 2007/2008 - Le Bourget du Lac (73)
Du 2 au 9 mai 2008 - Verthuy - 15 février 2011

I. Le concept TVB

Une perte de biodiversité sans précédent :

- 1/4 des mammifères,
- 1/3 des amphibiens,
- > 1/8 des oiseaux,
- 28% des conifères...

• Rapidité et ses causes.

• Une perte environnementale impactant aussi l'économie (coût estimé à 7% du PIB mondial en 2050)

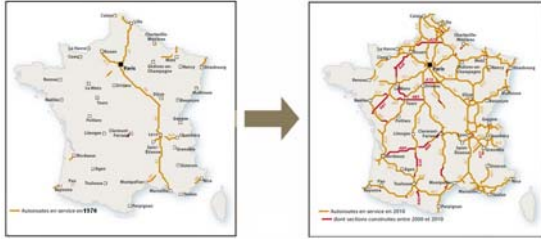
Une prise de conscience internationale :

- 1992 : Sommet de Rio,
- 1995 : Convention de Rio, Stratégie paneuropéenne (actualisée en 2006),
- 2002 : Sommet de Johannesburg.

Réunion Rapport d'activité 2007/2008 - Le Bourget du Lac (73)
Du 2 au 9 mai 2008 - Verthuy - 15 février 2011

I. Le concept TVB

Une cause essentiellement humaine :



1970 : 1 560 km d'autoroutes

2010 : 10 400 km d'autoroutes

I. Le concept TVB

10 choix stratégiques pour la mobilisation :

1. La TVB, une politique en faveur de la biodiversité
2. La TVB, pilier de l'aménagement des territoires
3. Une prise en compte des activités humaines et des enjeux socio-économiques
4. La TVB : principe de subsidiarité et gouvernance partagée
5. Des critères de cohérence nationale
6. Une nécessaire cohérence entre l'ensemble des politiques publiques
7. La mobilisation d'outils existants et l'enjeu de la maîtrise d'ouvrage
8. L'identification cartographique de la TVB par les documents d'urbanisme
9. La TVB et les infrastructures
10. Mobilisation des connaissances et organisation du suivi/évaluation

II. Le Grenelle

1. Le Grenelle I

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009

de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : Articles 23, 24, 26 et 29

Objectif de création d'une trame verte et bleue
d'ici fin 2012

La Trame verte et bleue :

Un des outils en faveur de la Biodiversité en lien avec :
la stratégie nationale de création d'aires protégées,
la stratégie nationale de la biodiversité,
Natura 2000,
inventaire ZNIEFF,...

II. Le Grenelle

2. Le Grenelle II

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010

portant engagement national pour l'environnement

Inscription :

- dans le Code de l'Environnement (art L.371-1 et suivants) :
Définition, objectifs, dispositif de la TVB, lien avec les SDAGE.
- dans le Code de l'Urbanisme (art L.121-1, L.122-1, 123-1 et suivants) :
Intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les DTADD, SCoT, PLU, CC.



II. Le Grenelle

2. Le Grenelle II : Objectifs de la TVB

Article L.371-1 du code de l'environnement

Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

En contribuant à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.



II. Le Grenelle

2. Le Grenelle II : Définition de la TVB

Composante verte :

Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dont tout ou partie des espaces protégés *

+ Corridors écologiques permettant de les relier (espaces, formations végétales linéaires ou ponctuelles) *

+ Couverture végétale permanente le long certains cours d'eau (art L.211-14)

* éléments identifiés lors de l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique



II. Le Grenelle

2. Le Grenelle II : Définition de la TVB

Composante bleue :

Cf. présentation de Céline Pigeaud
(Agence de l'Eau – Rhône – Méditerranée et Corse)

Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés
(art L.214-17) *

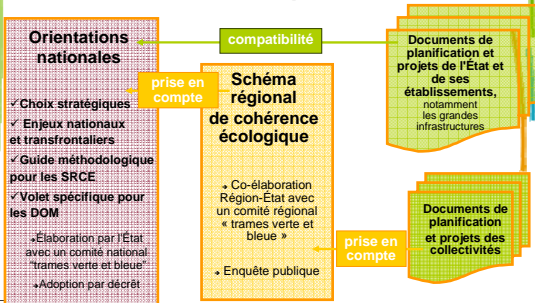
+ Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE,
notamment les ZHIEP *

+ Autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et
zones humides importants pour la préservation de la
Biodiversité *

* éléments identifiés lors de l'élaboration des schémas
régionaux de cohérence écologique

II. Le Grenelle

2. Le Grenelle II : Dispositif de la TVB



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

II. Le Grenelle

3. Mise en place du dispositif réglementaire :

Décret CNTVB : mars 2011 – installation prévue en
avril 2011

Décret CRTVB : mai 2011

Décret procédure et orientations nationales :
1ère version en mars 2011,
saisine du Conseil d'État prévue à partir de mai 2011

III. Le SRCE

1. L'objectif

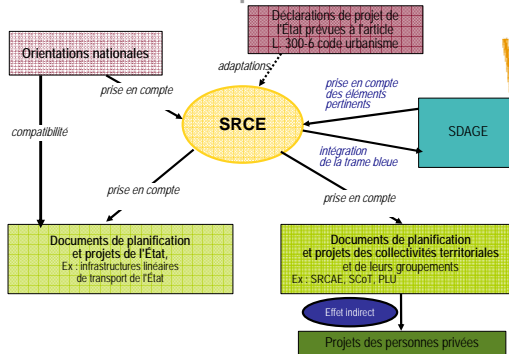
Produire un document :

- d'aménagement,
- stratégique,
- évolutif,
- complétant les autres politiques en faveur de la biodiversité,



III. Le SRCE

1. Au cœur de la planification



III. Le SRCE

2. Le contenu : Une spatialisation et une hiérarchisation des enjeux

- Une présentation et analyse des **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités Écologiques ;
- Un volet identifiant les **composantes de la TVB** ;
- Une **cartographie** comportant la TVB ;

⇒ Importance du texte accompagnant la cartographie et complétant en dehors de ce qui est cartographié

⇒ Importance d'un plan d'actions



III. Le SRCE

2. Le contenu : Un cadre d'intervention

- Les **mesures contractuelles à privilégier** pour assurer la préservation voire la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
- les **mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre** des continuités écologiques pour les communes concernées.

- Identifier les leviers d'actions possibles et leurs conditions d'utilisation
- Existence d'outils « contractuels » à plusieurs échelles
- Importance des réflexions régionales et locales pour :
 - » Articuler les échelles, les outils et les modes de financements
 - » Monter des partenariats techniques et financiers
 - » Privilégier des opérations « multi fonctions » à l'échelle d'un territoire



III. Le SRCE

3. Un portage partagé

Echelle régionale
Une échelle de cadrage et d'accompagnement des démarches locales, garante de la cohérence du dispositif et de la prise en compte des services rendus par la biodiversité

Echelle départementale
Au travers de la politique ENS et de la gestion des infrastructures routières départementales, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle

Echelle du territoire de projet : PNR, intercommunalités, SAGE
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques. La mise en œuvre d'expérimentations et d'outils contractuels

Cf. présentation de Julien Semelet (Conseil Régional Rhône – Alpes)

Echelle du SCoT
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques

Echelle communale
Mise en œuvre opérationnelle et opposable aux tiers des documents d'urbanisme



III. Le SRCE

4. Les modalités d'élaboration

La gouvernance :

Un co-pilotage assuré par l'État et la Région.
Une gouvernance « Grenelle » à cinq.

Trois instances :

- un « Comité régional » (composition fixée par décret),
- un comité de coordination technique,
- des groupes thématiques.

L'organisation et la méthodologie restent à valider



IV. Du RERA au SRCE

1. Une base du SRCE en Rhône-Alpes

Le réseau écologique Rhône-Alpes :

Cf. présentation de Julien Semelet
(Conseil Régional Rhône – Alpes)



IV. Du RERA au SRCE

2. Ajustements pressentis pour le RERA

La complétude du schéma :

Intégrer les parties aujourd'hui manquantes :

- Un résumé non technique,
- une présentation et analyse des enjeux régionaux,
- un volet identifiant les composantes de la TVB,
- les mesures contractuelles,
- les mesures prévues d'accompagnement.

Le fond :

- Donner au SRCE une dimension stratégique et prospective
- Croiser les réflexions du SRCE avec celles d'autres politiques publiques ou documents stratégiques : SCAP, SRCAE...
- Des questions en suspens : espèces invasives, remobilisation des sédiments, énergies renouvelables...



IV. Du RERA au SRCE

2. Ajustements pressentis pour le RERA

La cartographie :

- Vérifier les éléments existants, et les compléter.
- ajouter une carte schématique selon charte graphique,
- prendre en compte les autres prescriptions du niveau National.

La composante verte :

Les réservoirs de biodiversité comprennent les zones considérées comme importantes pour les espèces et habitats « déterminants-TVB »,



IV. Du RERA au SRCE

2. Ajustements pressentis pour le RERA

La composante bleue :

- les cours d'eau classés (liste 1 et 2),
- les masses d'eau concernées par des mesures « continuité », et par des mesures « préservation / restauration habitats et morphologie » du PDM,
- la liste complète des obstacles à l'écoulement,
- la liste ouvrages prioritaires lot 1 et 2 (disponible à l'échelle du BV),
- les espaces alluviaux (délim. lit majeur déjà dispo), ripisylves – données chantier SYRAH à venir-
- les espaces de mobilité définis ds les SAGE ou contrats milieux
- ...



Pour aller plus loin...

Le MEEDDM a mis en ligne 3 documents définitifs élaborés par le comité opérationnel pour la mise en œuvre des « trame verte et bleue ».

« [Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques \(PDF - 1091 Ko\)](#) » à l'attention des décideurs, contenant notamment des choix stratégiques

« [Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique \(PDF - 5995 Ko\)](#) » à l'attention des services de l'État et des régions qui auront notamment à piloter l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique

« [Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics \(PDF - 8771 Ko\)](#) » à l'attention des gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport de l'État

Documents téléchargeables sur :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html>



Trame verte et bleue

Milieux aquatiques et aménagement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html>

Merci de votre attention

stephane.verthuy@developpement-durable.gouv.fr



RhôneAlpes Région



La cartographie des Réseaux Ecologiques de Rhône-Alpes (RERA)


RhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

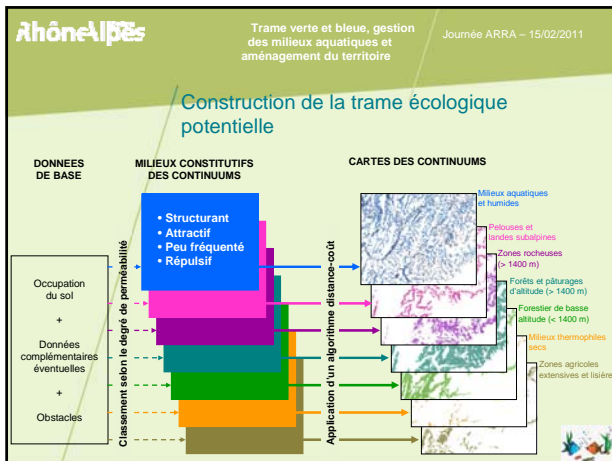
Le contexte rhônalpin

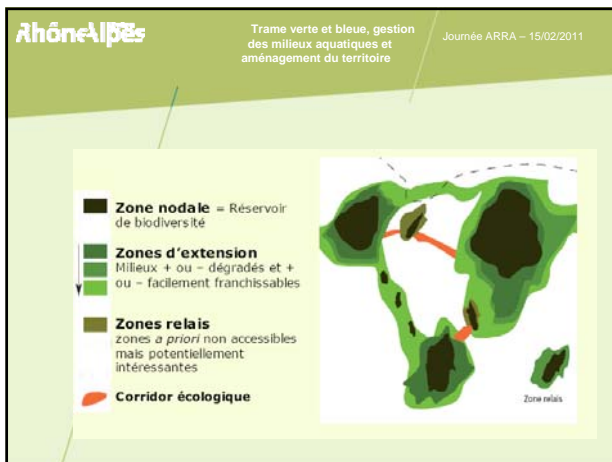
- ❖ Complexité géographique
 - 43 698 km²
 - Grande diversité naturelle
- ❖ Complexité « administrative »
 - 8 départements
 - Multiplicité d'acteurs
- ❖ Echelle retenue : 1/100 000ème
- ❖ Méthode Econat : approche écopaysagère

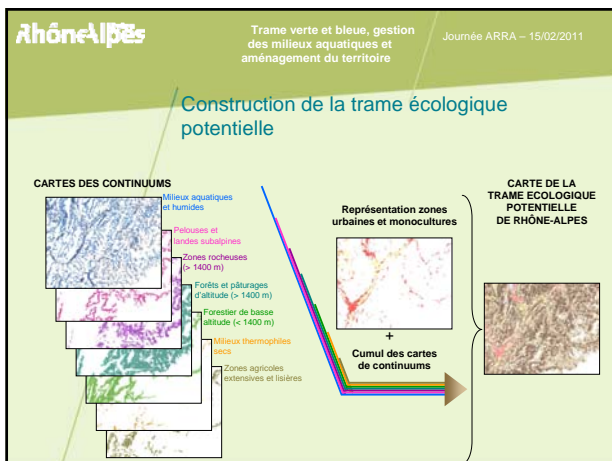
RhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Une méthode en 2 étapes

Un double enjeu	Méthode en 2 étapes	
Avoir une approche cohérente sur l'ensemble du territoire	Modélisation (construction de la trame écologique potentielle)	Données d'occupation du sol + Modélisation du déplacement des espèces = construction de 7 sous-trames réunies en une trame écologique potentielle
Refléter au mieux la réalité du terrain	Consultation des acteurs de terrain	








AhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Une méthode en 2 étapes


Un double enjeu	Méthode en 2 étapes	
<p>Avoir une approche cohérente sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Modélisation (construction de la trame écologique potentielle)</p>	<p>Données d'occupation du sol + Modélisation du déplacement des espèces = construction de 7 sous-trames réunies en une trame écologique potentielle</p>
<p>Refléter au mieux la réalité du terrain</p>	<p>Consultation des acteurs de terrain</p>	

AhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Une démarche concertée

Comité de Suivi Technique

Consultations locales




Région / DREAL / DDT / Agences eau / Conseils généraux

ONCFS / ONEMA / ONF / Fédé chasse et pêche / Agences d'urba

CEN / RNR / RNN / Asso naturalistes / PNR / PNN

Stés autoroutières / RFF / CNR / Université

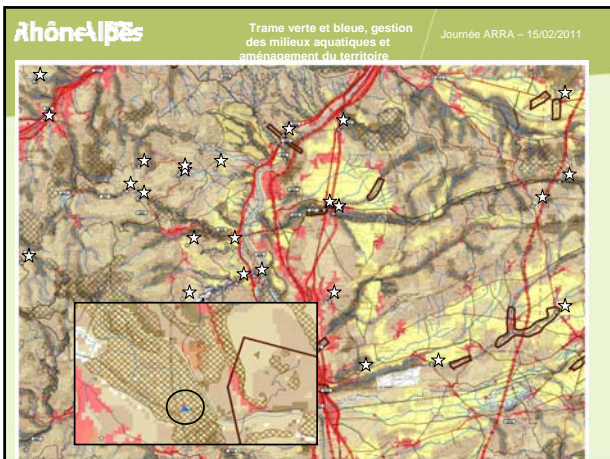
AhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

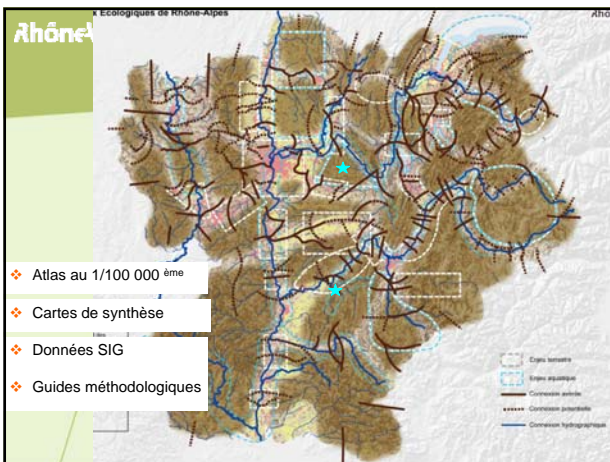
L'atlas des réseaux écologiques

- Introduction
- Présentation de la démarche
- L'atlas des réseaux écologiques
- Autres produits de l'étude
- Finalisation de l'étude
- Limites et utilisation des documents
- Passage à l'opérationnel

Carte 1/100.000ème + ENR + trame

- + RH
- + infras terrestres, ouvrages de franchissement, passages à faune ss
- + barrages et seuils, passes à poisson
- + points de conflit
- + corridors biologiques (passages avérés qui assurent la continuité au-delà de la trame)
- + axes de déplacement potentiel de la faune, en complément dans certains secteurs
- + commentaires : informations qualitatives complémentaires localisées







Rhône-Alpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Limites et utilisation

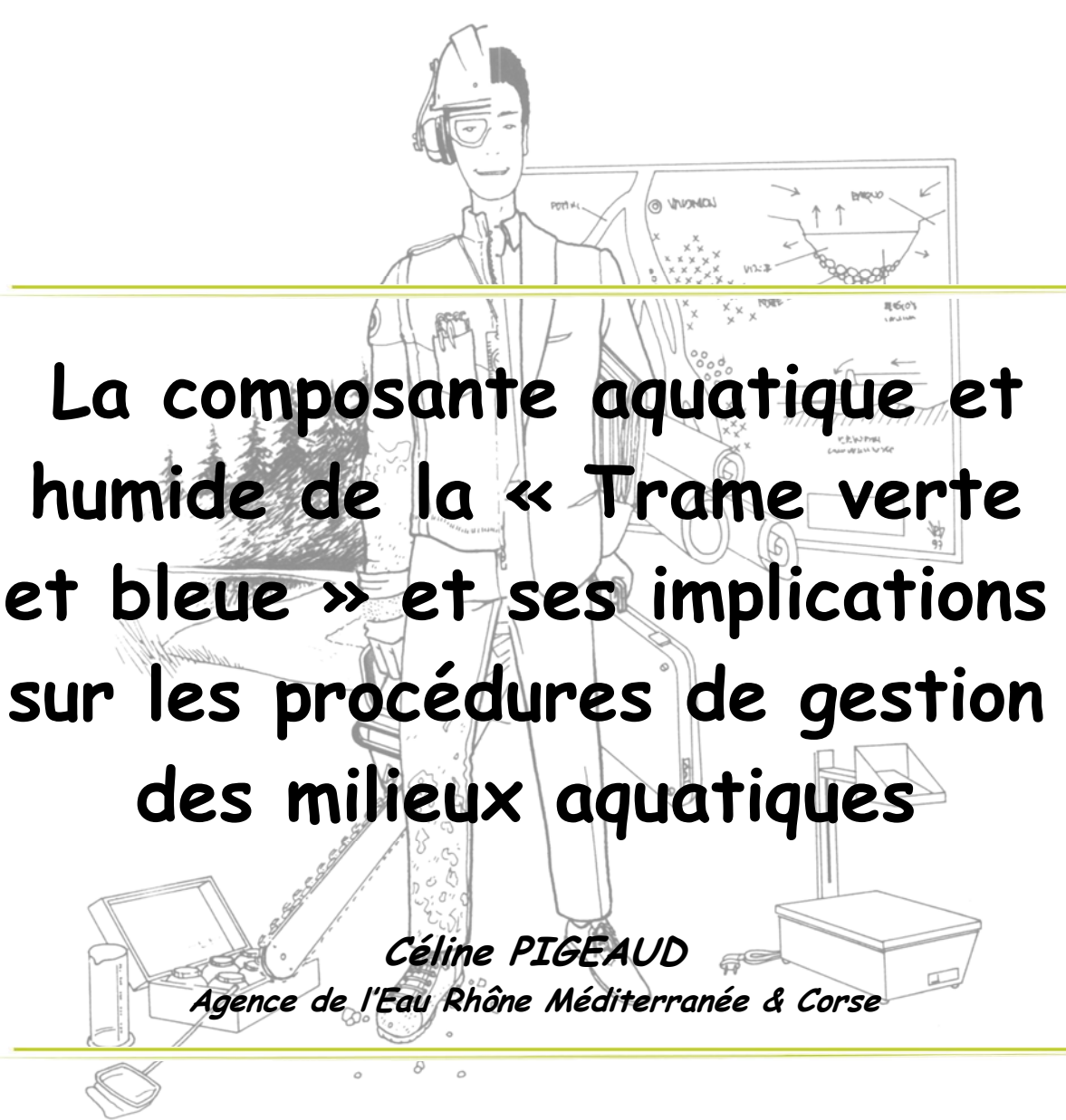
La Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes

-  **n'est pas un document réglementaire,**
- n'est pas un produit fini qui peut être repris « tel quel » dans les projets locaux.**
-  **est un document d'orientation, conçu à l'échelle régionale**
- est une base de réflexion pour des projets locaux**

– les cartes doivent être adaptées, vérifiées, complétées lors des déclinaisons locales (SCOT / PLU ; contrats corridors)

Pour aller plus loin...

- ❖ Les documents relatifs à la cartographie régionale des réseaux écologiques (RERA) sont consultables et téléchargeables sur les sites suivants :
- L'atlas RERA est consultable sur : www.cartorera.rhonealpes.fr (outil de cartographie dynamique)
- Le guide à destination des porteurs de projets « Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale » est téléchargeable sur : www.biodiversite.rhonealpes.fr



La composante aquatique et humide de la « Trame verte et bleue » et ses implications sur les procédures de gestion des milieux aquatiques


Céline PIGEAUD

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse





Journée ARRA
15/02/2011

**La composante aquatique et humide
de la Trame Verte et Bleue et ses implications sur
les procédures de gestion des milieux aquatiques**



Fonctions et enjeux trame verte et bleue

- *diminuer la **fragmentation** et la **vulnérabilité des habitats** et prendre en compte le **déplacement des espèces***
- ***identifier, préserver et relier les espaces importants** pour la **préservation de la biodiversité** par des **corridors écologiques***
- *mettre en œuvre les **objectifs de qualité et de quantité des eaux** que fixent les **SDAGE** et **préserv**er les **ZH** importantes pour ces objectifs et la préservation de la biodiversité*



Fonctions et enjeux trame verte et bleue

...suite

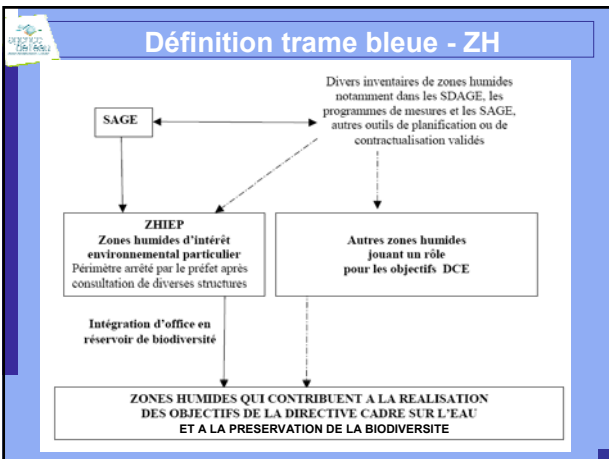
- *prendre en compte la **biologie des espèces sauvages***
- *faciliter les **échanges génétiques** nécessaires à la **survie des espèces de la faune et de la flore sauvages***
- *améliorer la **qualité et la diversité des paysages***

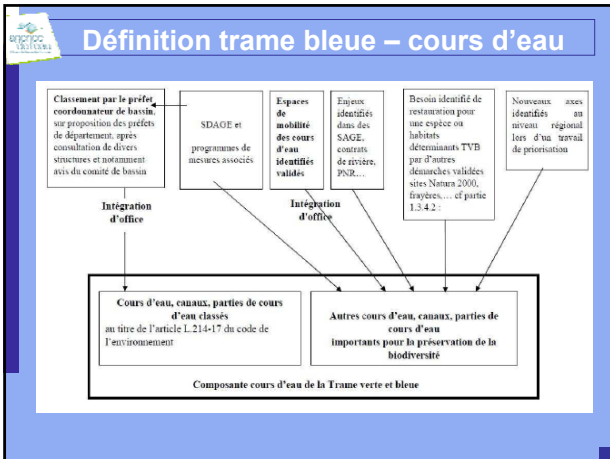
**la continuité écologique
appliquée aux cours d'eau**

- **libre circulation** des **espèces biologiques** et **accès** aux zones indispensables à leur **reproduction**, leur **croissance**, leur **alimentation** ou leur **abri**
- **transport des sédiments**
- **connexions latérales** avec les **annexes** : ripisylve, espaces alluviaux, ZH...

Définition de la trame bleue
cf dispositions art. L.371-1 du code de l'environnement

- cours d'eau, canaux **classés** par arrêté du PCB
- **ZH** dont la préservation ou la remise en bon état contribue aux **objectifs du SDAGE**, notamment ZHIEP (= ZH d'Intérêt Environnemental Particulier)
- autres cours d'eau et ZH importants pr la **préservation de la biodiversité**
Cf SDAGE





révision des classements de cours d'eau

- **suppression par la LEMA des anciens classements au 01/01/2014**
- **nouveaux critères de classement** en lien avec objectifs DCE
- objectif = offrir un **outil complémentaire** de l'action financière de l'agence
 - déclinaison réglementaire du **SDAGE**
 - contribution à la mise en œuvre du **PDM** et du **PLAGEPOMI**

révision des classements de cours d'eau

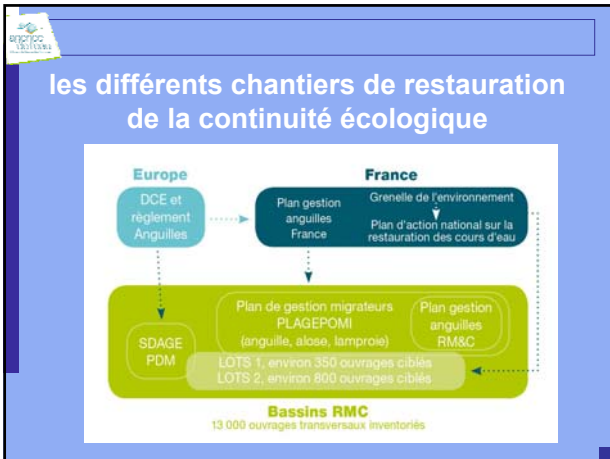
cf dispositions art. L.371-1 du code de l'environnement

2 types de classements

- **liste 1** : parmi les **cours d'eau en très bon état écologique**, les **R.Bio** identifiés dans le **SDAGE** et axe **grands migrateurs**
Interdiction d'obstacles nouveaux à la continuité écologique et **mise aux normes de l'existant au renouvellement**
- **liste 2** : cours d'eau sur lesquels **circulation des poissons et transport suffisant des sédiments** doivent être assurés
Mise en conformité dans les **5 ans** pour les ouvrages existants

Circulaire du 17 septembre 2009 sur les classements (3è) : **cible une révision avant fin 2011.**

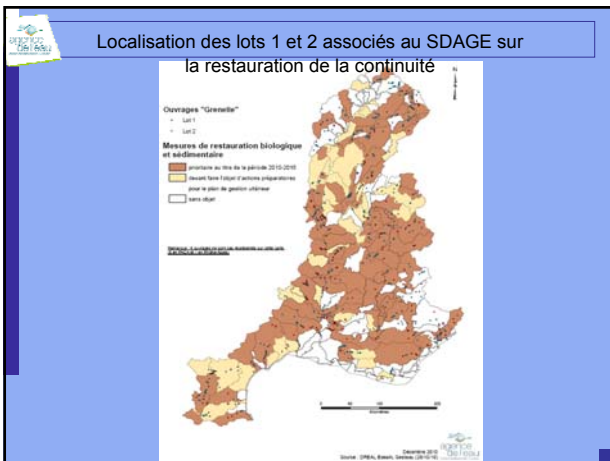
Harmonisation par le niveau Bassin des propositions DDT en cours
Étude de l'impact : étude qualitative coûts / avantages à venir

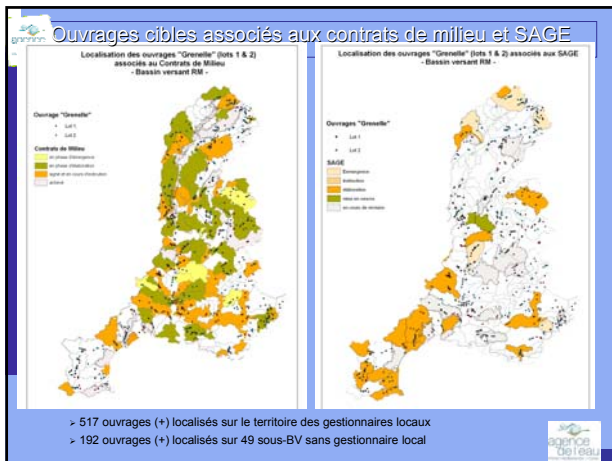


Orientations du SDAGE

OF 6A - Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Agir sur l'espace de bon fonctionnement (EBF) et les boisements alluviaux	Restaurer la continuité biologique et les flux sédimentaires	Maîtriser les impacts des nouveaux aménagements
6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux	6A-03 Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydro-morphologiques	6A-09 Maîtriser les impacts des ouvrages et aménagements
6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux	6A-04 Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques	6A-10 Assurer la compatibilité de l'entretien des milieux aquatiques et d'extractions en li majeur avec les objectifs environnementaux du SDAGE
	6A-05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire	6A-11 Encadrer la création des petits plans d'eau
	6A-06 Mettre en œuvre une politique dédiée et adaptée au littoral en terme de gestion et restauration physique des milieux	6A12 Formaliser et mettre en œuvre une gestion durable des plans d'eau
	6A-07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs	6A-13 Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants
	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	





Orientations du SDAGE

OF 6B – prendre en compte, préserver et restaurer les ZH

Améliorer la connaissance et faire connaître les ZH	Préserver et gérer les ZH
6B-1 poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	6B-3 Assurer la cohérence des financements publics avec l'objectif de préservation des ZH
6B-2 assurer un accompagnement des acteurs	6B-4 Utiliser avec ambition les outils « ZHEP » et « ZSGE »
	6B-5 Mobiliser les outils financiers, fonciers et agro-environnementaux en faveur des ZH
	6B-6 Préserver les ZH en les prenant en compte en amont des projets
	6B-7 Mettre en place des plans de gestion des ZH
	6B-8 Reconqu岸ir les ZH

Orientations du SDAGE

OF 6C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau

Développer la mise en œuvre d'actions locales de gestion des espèces	Agir pour la préservation et la valorisation des espèces autochtones	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
6C-01 Assurer un accompagnement des acteurs	6C-02 Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux	6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes
	6C-03 Contribuer à la constitution de la trame verte et bleue	6C-07 Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux
	6C-04 Préserver et poursuivre l'identification des réservoirs biologiques	
	6C-05 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce	



Préconisations du SDAGE pour la constitution de la trame verte et bleue

Cf disposition 6C-03 (p.155)

identification et préservation de **secteurs d'intérêt patrimonial** et des **corridors écologiques** qui concourent à la **connexion** entre ces secteurs au plus tard en décembre 2012



Préconisations du SDAGE pour la constitution de la trame verte et bleue

Cf disposition 6C-03 (p.155)

secteurs d'intérêt patrimonial = **milieux continentaux** (cours d'eau, plans d'eau, lacs...) ou **littoraux à forte valeur environnementale** :

- bonne à très bonne qualité biologique (R bio)
- zones protégées NATURA 2000
- abritent des espèces ou les habitats d'espèces protégées ou menacées
- intégrés ds des ZNIEFF
- listés dans des inventaires de ZH



Préconisations du SDAGE pour la constitution de la trame verte et bleue

Cf disposition 6C-03 (p.155)

- = **milieux** dont la **préservation** ou le **renforcement de la qualité et du fnmt écologique** importants pour **atteinte des objectifs environnementaux**
- à prendre en compte lors de l'**élaboration des docs régionaux** concernant la TVB



Implication de l'Agence en matière de trame (verte) et bleue

- la **trame verte et bleue** contribue aux **objectifs du SDAGE**
- elle constitue un **atout important** pour la **restauration** et le **maintien du bon état des milieux**
- elle apporte un **lien** entre tous les **compartiments de l'hydrosystème** et donne une meilleure vue d'ensemble des conditions d'atteinte du **bon état**



Implication de l'Agence en matière de trame (verte) et bleue

- l'**amélioration de la qualité** et du **fonctionnement des écosystèmes aquatiques**, enjeu **SDAGE**, concourt à la **biodiversité**

→ *synergies entre les politiques portées par l'Etat et ses établissements publics, et les collectivités*



Autres éléments importants pour l'élaboration des SRCE

- pour **mémoire cours d'eau classés** (liste 1 et 2)
- **masses d'eau** concernées par des mesures « **continuité** », et par des mesures « **préservation / restauration habitats et morphe** » du PDM
- liste complète des **obstacles à l'écoulement**
- liste **ouvrages prioritaires lot 1 et 2**
- (disponible à l'échelle du BV)
- **espaces alluviaux** (délim. **lit majeur** déjà dispo), **ripisylves** –données chantier SYRAH à venir-
- **espaces de mobilité** définis ds les SAGE ou contrats milieux
- ...



Articulation entre SRCE / SDAGE / SAGE : des réflexions à poursuivre

- **décret d'application** loi Grenelle 2 instituant **Cté Rég. TVB** (composition et fnmt) à paraître
→ quelle représentation des str de gestion ?



Articulation entre SRCE / SDAGE / SAGE : des réflexions à poursuivre

- des **portées juridiques** différentes : **utiliser l'opposabilité aux SCOT et PLU des SDAGE et SAGE** pour la préservation des espaces fonctionnels existants
- pour les **espaces à restaurer** utiliser le **PDM** dont la mise en œuvre doit être favorisée par les **SAGE, contrats de milieu, contrats de corridor...**

→ *cohérence du mode de gouvernance avec les structures de gestion en place à trouver*



Articulation entre SRCE / SDAGE / SAGE : des réflexions à poursuivre

- **rôle possible str de gestion** ds animation TVB
→ **définir TVB à l'échelle BV**, veiller à sa cohérence : remise en réseau R bio et des linéaires où altération des habitats (résilience)
→ « mettre de l'**opérationnalité** » derrière la cartographie (ex : restauration continuité / morpho ; plans gestion transport solide ; plans d'action ZH...)
→ contribuer à l'**élaboration des documents de planification**, attirer attention sur **prise en compte** du **SDAGE**, de la **TVB** ds les **SCOT et PLU**
→ ???




Articulation entre SRCE / SDAGE / SAGE : des réflexions à poursuivre

*des propositions à discuter et à revoir en fonction du
cadrage réglementaire*

→ **quel est votre point de vue ?**

MERCI DE VOTRE ECOUTE

A line drawing illustration of a person wearing a helmet and goggles, standing in a field. The person is holding a clipboard and a tool. In the background, there is a whiteboard with diagrams and text. In the foreground, there is a scale, a box with tools, and a small container. The text is overlaid on the illustration.

La déclinaison opérationnelle de la Trame Verte et Bleue (TVB): de la théorie à la pratique

Julien SEMELET
Région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région



La déclinaison opérationnelle de la trame verte et bleue : de la théorie à la pratique

Rhône-Alpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Comment décliner la TVB ? De l'échelle régionale à l'échelle locale

L'échelon départemental : dans les politiques des Départements (ENS, routes, PAEN...) ou de l'Etat (cartographie départementale)

L'échelon du territoire de projet :
à travers des démarches contractuelles (contrats de rivière, CDDRA, contrats corridors, PNR...)
À travers des outils de planification réglementaire (SCOT, PLU, SAGE)

L'échelon local à travers les PLU, des initiatives privées (associations, entreprises)

Rhône-Alpes Région

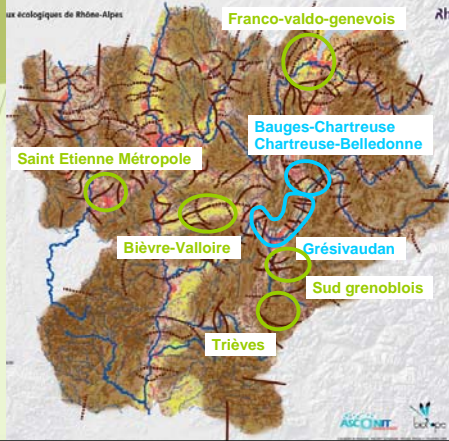
La TVB en Rhône-Alpes : de la cartographie régionale aux projets opérationnels locaux

Le contrat de territoire « corridors biologiques » en Rhône-Alpes

Objectifs

Soutenir les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la trame verte et bleue d'un territoire





Echelle

- ❖ Approche globale : espaces naturels remarquables + nature ordinaire
- ❖ Échelle intercommunale



Photo : Jean-Luc Rigaux

Etude préalable

- ❖ **Cartographie du territoire à une échelle minimum de 1/25 000^{ème} :**
 - Réservoirs de biodiversité
 - Corridors existants ou à créer
 - Points de conflit
 - Futurs projets d'aménagement...
- ❖ **Diagnostic et analyse des enjeux**
- ❖ **Rédaction d'un plan d'action pluriannuel**
- ❖ **Dans un cadre concerté**
- ❖ **Portée par une collectivité ou une association**



La mise en œuvre du contrat - gouvernance

- ❖ **1 structure porteuse unique : collectivité**
 - Assure le suivi administratif et financier du contrat,
 - Coordonne le déroulement des actions,
 - Anime le comité de pilotage.
- ❖ **1 comité de pilotage**
 - Regroupe les acteurs représentatifs,
 - Valide la déclinaison annuelle du programme d'actions, apprécie son exécution et veille à l'atteinte des objectifs
 - Fait le lien avec les autres procédures en cours.

La mise en œuvre du contrat : un plan d'action en 4 volets

- ❖ **Intégration des enjeux « connectivité écologique » dans des documents de portée réglementaire,**
- ❖ **Réalisation de travaux de préservation ou de restauration de la connectivité,**
- ❖ **Conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions,**
- ❖ **Communication, pédagogie et animation du projet**



RhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Soutien financier régional

- ❖ **Étude préalable**
 - o 60 000 € de subvention au taux moyen de 50%
- ❖ **Contrat corridors**
 - o 200 000 € de subvention par an au taux moyen de 50%
- ❖ **Soutien aux postes nécessaires à l'animation du contrat**

RhôneAlpes La TVB en Rhône-Alpes : de la cartographie régionale aux projets opérationnels locaux

La prise en compte dans les documents d'urbanisme

RhôneAlpes Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire Journée ARRA – 15/02/2011

Rappel : les SCOT et les PLU devront prendre en compte (au sens juridique) les éléments du SRCE (enjeux, TVB).


La plus value de la notion de Trame Bleue pour les documents d'urbanisme : cours d'eau + espaces périphériques utiles au bon fonctionnement + zones humides

- ❖ Profiter des études préalables au SCOT pour définir la TVB à une échelle plus fine (1/25 000ème minimum)
- ❖ **Apports des contrats de rivière et SAGE** : études de définition des espaces de liberté, de bon fonctionnement, les inventaires zones humides.

RhôneAlpes

Scot de l'agglomération lyonnaise
Espaces naturels et agricoles dédiés

COUPURE VERTE DE SEREZIN-DU-RHÔNE -
SOLAIZE



La forte valeur écologique du val d'Ozon et le passage d'une liaison verte permettant de relier le secteur du Rhône aval et les marais de l'Ozon ou les Balmes vicennaises nécessitent une délimitation précise.

RhôneAlpes

Trame verte et bleue, gestion
des milieux aquatiques et
aménagement du territoire

Journée ARRA – 15/02/2011

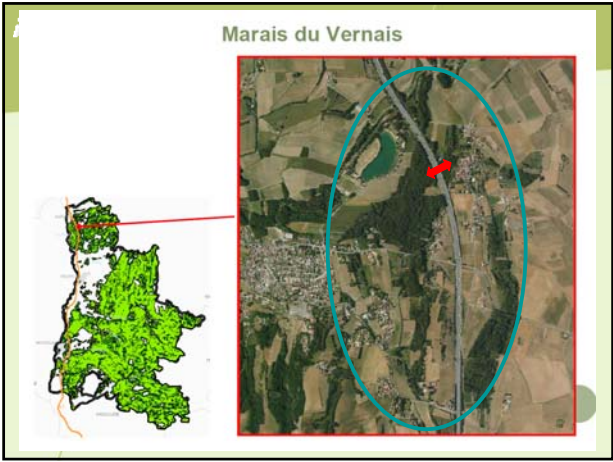
Transcription possible des corridors dans les
PLU

- ❖ Vocations naturelles (N) ou agricoles (A) des parcelles à enjeux TVB, possibilité d'indice enjeu TVB (Aco, Nco)
- ❖ Préservation de certains éléments du paysage à travers EBC, L.123.7 code urbanisme

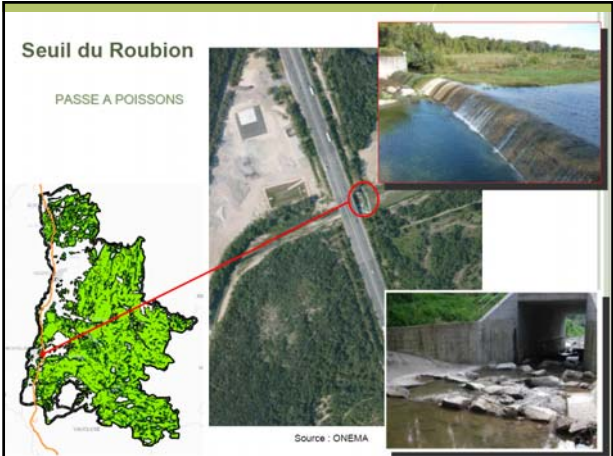
RhôneAlpes

La TVB en Rhône-Alpes :
de la cartographie régionale
aux projets opérationnels locaux

Une initiative privée concertée : ASF







RhôneAlpes

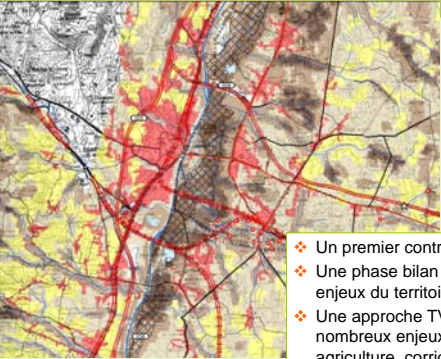
La TVB en Rhône-Alpes :
de la cartographie régionale
aux projets opérationnels locaux

Conclusion : cas du Val de Saône

RhôneAlpes

Trame verte et bleue, gestion
des milieux aquatiques et
aménagement du territoire

Journée ARRA – 15/02/2011



- ❖ Un premier contrat de rivière terminé
- ❖ Une phase bilan identifiant les enjeux du territoire
- ❖ Une approche TVB intégratrice de nombreux enjeux identifiés : qualité, agriculture, corridors, inondation...

RhôneAlpes

Trame verte et bleue, gestion
des milieux aquatiques et
aménagement du territoire

Journée ARRA – 15/02/2011

Merci de votre attention



Atlas RERA consultable sur :
www.cartorera.rhonealpes.fr
Guide à destination des porteurs de
projets téléchargeable sur :
www.biodiversite.rhonealpes.fr

Contact : Julien SEMELET – Région Rhône-Alpes
Chargé de mission patrimoine naturel
04 72 59 50 06
jsemelet@rhonealpes.fr

A line drawing illustration of a person wearing a hard hat and safety glasses, standing in a field. The person is holding a large map or plan that shows a landscape with trees, a river, and various urban planning elements. The map includes labels like 'VILLONIAI', 'BROU', and 'W:3'. There are also arrows and 'X' marks on the map. In the foreground, there is a toolbox with a saw, a container, and other tools. The entire scene is framed by a green border.

Le SCOT de la région grenobloise : un exemple d'intégration des corridors biologiques dans un espace soumis aux pressions urbaines

Hugues MERLE

Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise

Mise en place de la trame verte et bleue du Scot de la Région Urbaine de Grenoble (RUG)

Vers un outil partagé au service de la biodiversité

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES
15 février 2010

Auteur : Hugues Merle

Déroulé de l'intervention

- I. Qu'est-ce qu'un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) ?
- II. Le territoire du SCoT de la RUG (Région Urbaine de Grenoble)
- III. La trame verte et bleue, une nouvelle dimension des documents de planification
- IV. Le contexte
 - Un territoire isérois riche en expériences sur les réseaux écologiques...
 - ... mais des contraintes initiales contraignant les choix méthodologiques
- V. Présentation de la démarche de diagnostic
 - Les principes méthodologiques
 - Les premiers résultats cartographiques
- VI. La déclinaison dans le SCoT et les pistes de préconisations proposées

2 2

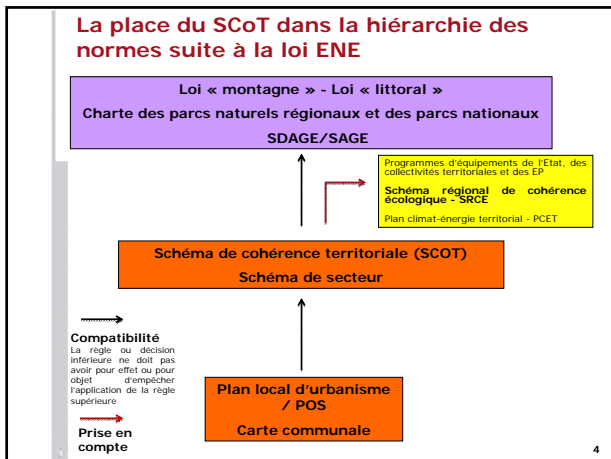
Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est :

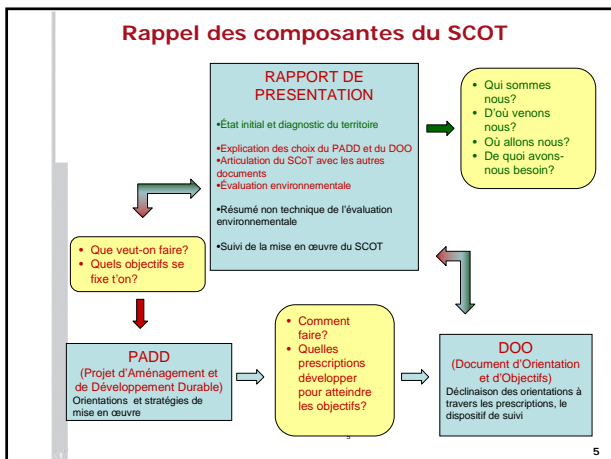
- **Un outil d'aménagement du territoire et de planification territoriale** à l'horizon de 20 ans.
- Un outil de **fédération** de plusieurs intercommunalités appartenant à un même **bassin de vie** autour d'une **stratégie d'aménagement et de développement** partagée du territoire.
- **Un document cadre, à valeur réglementaire**, ayant pour objectif de mettre en cohérence les différentes politiques publiques et de trouver l'équilibre entre les fonctions voulues du territoire.

3

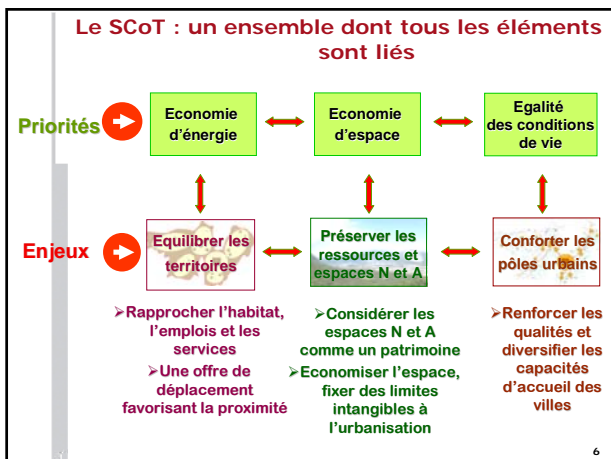
La place du SCoT dans la hiérarchie des normes suite à la loi ENE



Rappel des composantes du SCOT



Le SCoT : un ensemble dont tous les éléments sont liés

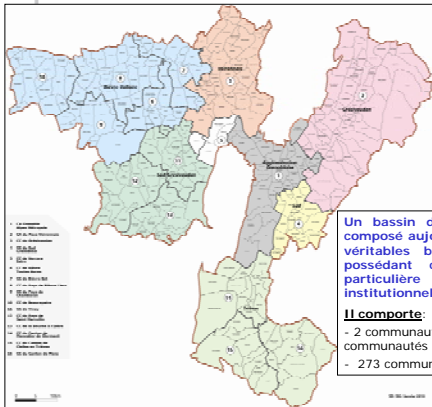


Le territoire du SCoT de la RUG



C'est :
 - 7 secteurs
 - 731 000 habitants
 - Superficie 3720 km²

Le territoire du SCoT d'un point de vue administratif

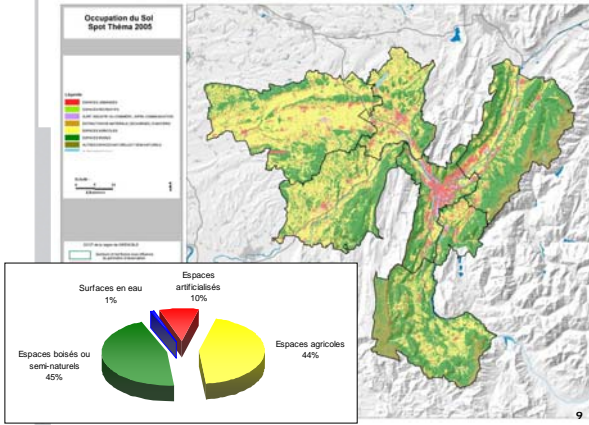


Arrêt de la
 procédure prévue
 pour l'été 2011

Un bassin de vie très diversifié,
 composé aujourd'hui de 7 secteurs,
 véritables bassins de proximité,
 possédant chacun une identité
 particulière et son organisation
 institutionnelle :

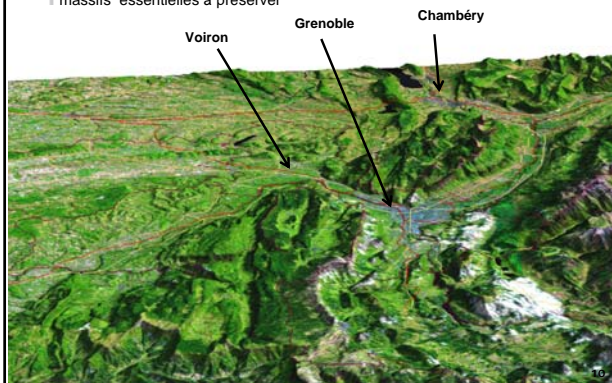
Il comporte :
 - 2 communautés d'agglomération et 14
 communautés de communes,
 - 273 communes.

L'occupation du sol



Le territoire du SCoT du point de vue géographique

Un territoire géographiquement contrasté : des liaisons écologiques intermassifs essentielles à préserver



Les nouveaux objectifs pour la préservation de la biodiversité issus de la loi ENE

Suite à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

L'Article L121-1 du CU indique que les PLU « déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé [...],
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; [...]

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, [...], la préservation [...] des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques [...] »

Les enjeux de biodiversité doivent répondre aux nouvelles exigences du Code de l'urbanisme

Suite à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

Article L. 122-1-3 :

« Le PADD [...] : fixe les objectifs des politiques [...] de lutte contre l'étalement urbain... »

Article L. 122-1-5 :

« Le DOO [...] :

- > détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut en définir la localisation ou la délimitation.
- > précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques. »

Les éléments constitutifs de la trame verte et bleue issus des orientations nationales

TRAME VERTE

- **Espaces naturels** importants pour la préservation de la biodiversité
- = espaces protégés ou inventaires (Livres III et IV du Code de l'Environnement)
- **Corridors écologiques** permettant de relier les espaces naturels
- **Surface en couvert environnemental permanent** le long de certains cours d'eau au I de l'art L.211-14 (nouveau)

TRAME BLEUE

- **Cours d'eau**, parties de cours d'eau, canaux en très bon état écologique classés L.214-17 du CE
- **Zones humides** (tout ou partie)
- **Cours d'eau**, parties de cours d'eau, canaux importants pour la préservation de la biodiversité mais non visés par L.214-17

Sur cette base : des choix méthodologique à faire.

On ne part pas de rien ...

L'héritage intéressant du Schéma directeur (SD) de 2000 à poursuivre :

Les corridors écologiques et inondables des cours d'eau :

- Dans les zones non urbaines, prescription de non urbanisation 10 m de part et d'autre des berges (classement en zone ND pour POS, N pour PLU).
- Dans les zones inondables : 60 m de part et d'autre (surtout Isère).
- Mise en place de bandes enherbées.

Des préconisations bien acceptées par les communes et bien appliquées



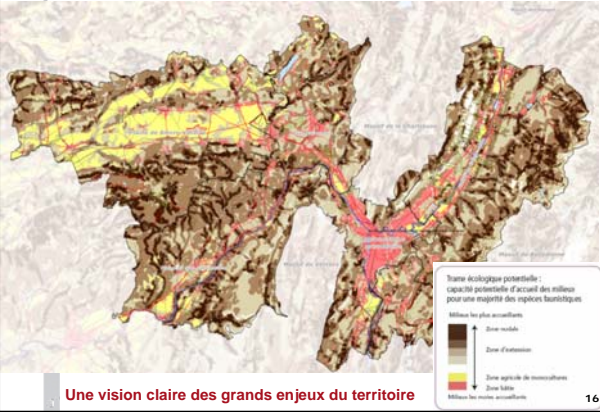
Un territoire déjà riche en éléments de diagnostic

Une cartographie du réseau écologique du département de l'Isère (REDI) réalisée en 2001 (BE suisse Econat)

- ⇒ Elle identifie les continuums et leurs zones nodales
- ⇒ Elle cartographie les grands corridors biologiques
- ⇒ Elle identifie les points noirs pour la faune (écrasements, noyades...)
- ⇒ Echelle 1/100 000^e



Le Réseau Ecologique Rhône-Alpes (RERA)



Toutefois, des contraintes initiales contraignant les choix méthodologiques

- Un vaste territoire de 273 communes
- Un territoire hétérogène à la fois d'un point de vue géographique et pour la connaissance naturaliste disponible
- Les concepts et les ambitions de la TVB mal compris par les acteurs techniques et politiques du territoire : beaucoup de confusions ... et d'inquiétudes
- Une certaine « lassitude » des élus quant à la question de la protection de la biodiversité : « pas de contraintes supplémentaires... »
- Des acteurs scientifiques et naturalistes en cours de construction de méthodes : pas de réponse toute faite à nos demandes

17

Les corridors écologiques : une notion peu aisée à décliner à l'échelle des documents de planification

Deux approches à concilier ? Contradictoire ?

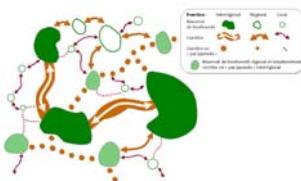
- ⇒ L'écologie du paysage : approches des grandes structures végétales
- ⇒ L'écologie des espèces et des comportements

Des difficultés à appliquer à l'aménagement du territoire un concept théorique :

Autant de corridors que d'espèces ... et qui peuvent se contredire

Le problème des échelles de travail

La logique des continus se fait au profit de quelques groupes d'espèces : mais qu'en est-il d'une grande partie de la biodiversité ?



18

Devant ces contraintes : des choix réalistes effectués

- **Souhait d'une démarche partagée** techniquement mais surtout politiquement
- **Un projet de cartographie évolutif** (amélioration continue souhaitée)
- **Pas de prise en compte des espèces déterminantes TVB régionales**
- **Les efforts ont porté sur le maintien des potentialités écologiques du territoire :**
 - En travaillant avant tout sur les notions de perturbation et de fragmentation...
 - ... et sur l'identification des réservoirs de biodiversité
- **Valorisation des bases de données naturalistes et des connaissances liées à l'expertise locale**
- **Forte utilisation des outils SIG** avec un support d'occupation du sol utilisé comme base de travail : SPOT Thema (2005)

19

Quels objectifs raisonnablement se donner ?

Une volonté : rester à un niveau de diagnostic d'échelle SCoT, laissant la responsabilité aux communes de préciser les enjeux lors de leurs démarches d'urbanisme locale

Autour de 2 grands axes de travail :

(1) Identifier les réservoirs de biodiversité (terrestres et aquatiques) pour préserver les richesses du territoire sur le long terme

- Sites reconnus par un statut « officiel »
- Sites proposés à titre complémentaire par le SCoT

(2) Connaître et préserver le maillage écologique du territoire afin d'assurer et de garantir la fonctionnalité écologique du territoire

En priorité :

- Les zones de connexions (essentiellement terrestres) soumises aux pressions urbaines
- Les secteurs naturels et agricoles perturbés et/ou fragmentés
- Les zones humides (dont forêt alluviale) et les milieux aquatiques

20

20

Les grandes phases de travail du diagnostic

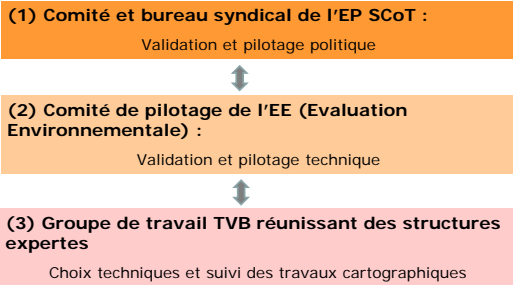
- **Synthèse des données existantes** → Octobre à novembre 2009
- **Expertises et études pour étayer le diagnostic (maîtrise d'ouvrage EP SCoT)**
 - Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 - Société botanique dauphinoise D. Villars (Gentiana) → Novembre 2009 à mars 2010
 - Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)
 - Fédération de chasse de l'Isère (FDCI)
- **Synthèses cartographiques** → Avril à juin 2010
- **Phase de validation, d'appropriation et d'intégration au projet politique du SCoT** : travail avec les 7 secteurs du SCoT → Depuis septembre 2010

21

21

Le pilotage de la démarche

3 niveaux de pilotage en interaction :



22

Les continuités écologiques d'échelle régionale pour le SCoT :

Un premier niveau de synthèse



23

La détermination des réservoirs de biodiversité

Ce sont les « *espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité* » avec deux niveaux d'analyse :

- Les espaces reconnus par un statut de protection, de gestion et/ou d'inventaire
- Les espaces complémentaires identifiés par le SCoT sur la base d'inventaires locaux

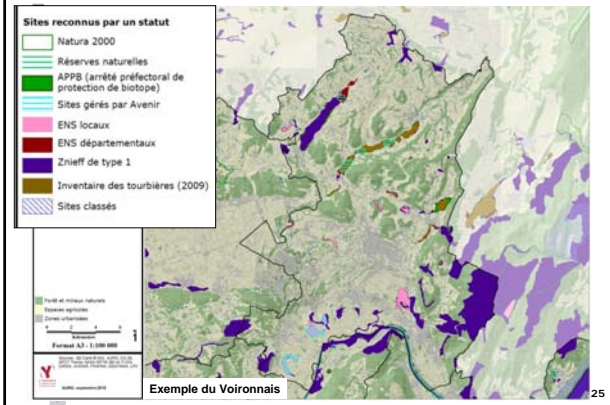
Les types de sites reconnus présents sur le SCoT	Surface (ha)	Représentativité (en %)	Nombre de site
Territoire de la RUG	307 600	100,0	
Natura 2000	11 494,2	3,7	11
Réserves naturelles	4 496,48	1,5	3
APPB	693,6	0,2	19
Sites gérés par Avenir	613,08	0,2	21
ENS départementaux	2 113,5	0,7	36
ENS locaux	754,97	0,2	35
Inventaire des tourbières	780,23	0,3	42
ZNIEFF de type 1	36 000,41	11,7	219
ZNIEFF de type 2	132 939,38	43,2	25
ZICO	21 927,13	7,1	2

Retenus

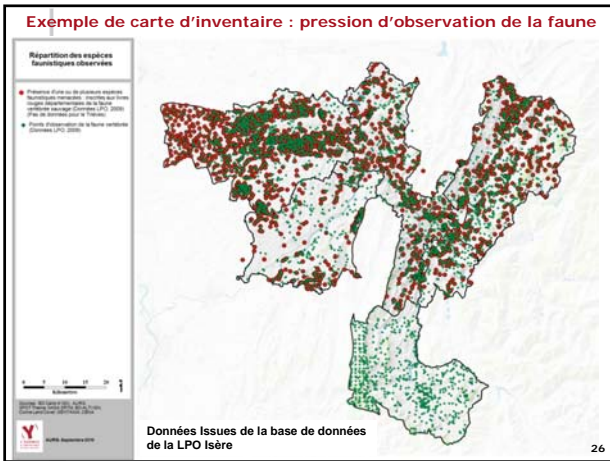
Non retenus

24

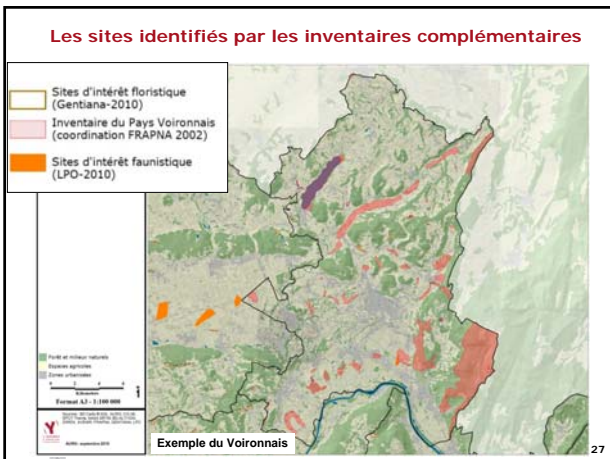
Les réservoirs de biodiversité avec un statut reconnu



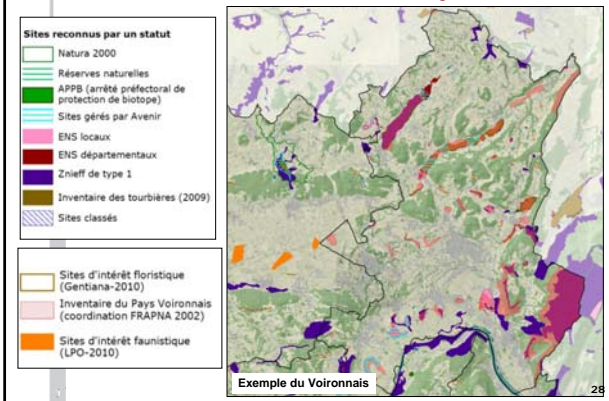
Exemple de carte d'inventaire : pression d'observation de la faune



Les sites identifiés par les inventaires complémentaires



Pour préserver la biodiversité : Protéger les réservoirs de biodiversité (Carte de synthèse)



La Mise en évidence des enjeux locaux du réseau écologique

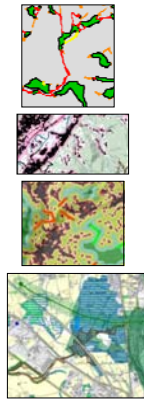
Elle s'articule autour :

- Caractérisation de la connectivité des grandes trames végétales
- Les spatialisation des espaces « perturbés », les points de conflits, les points noirs
- Les zones soumises aux pressions urbaines (Distance à l'urbanisation)

= Des espaces de vigilance qu'il s'agit de hiérarchiser

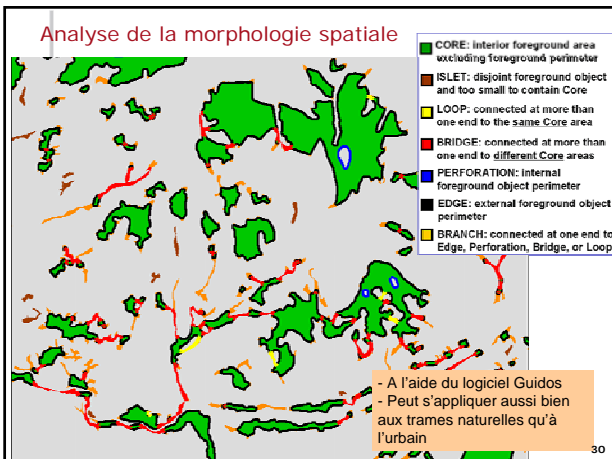
Par :

- La connectivité des certains réservoirs de biodiversité
- Les enjeux espèces quand on les connaît
- Le dire d'expert et la volonté des territoires

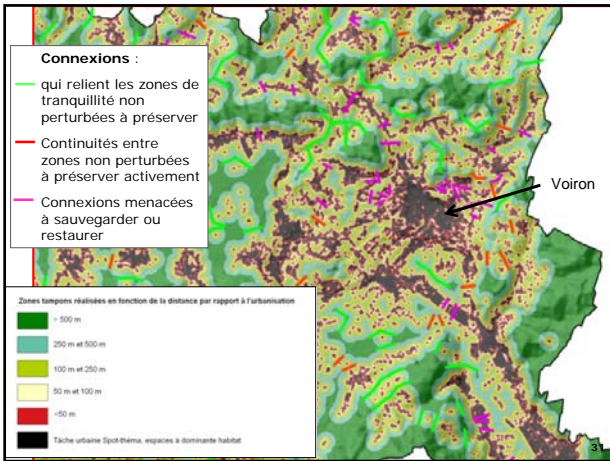


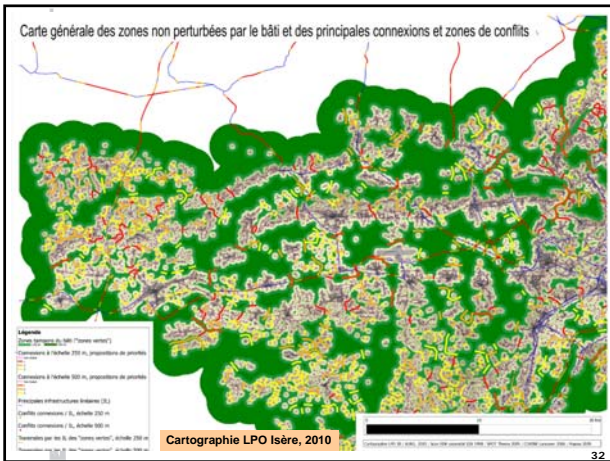
29

Analyse de la morphologie spatiale



30





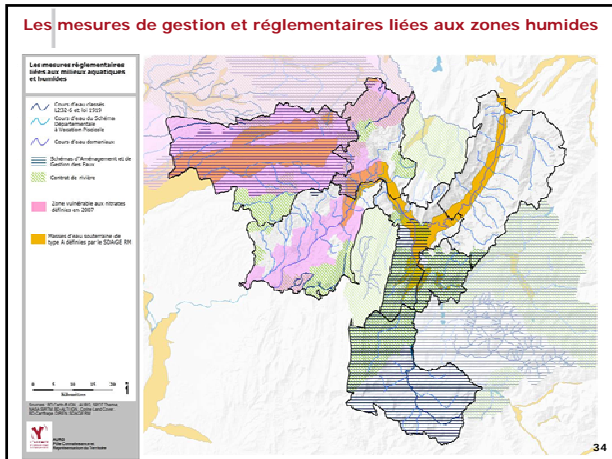
Et la trame bleue dans tout cela ?

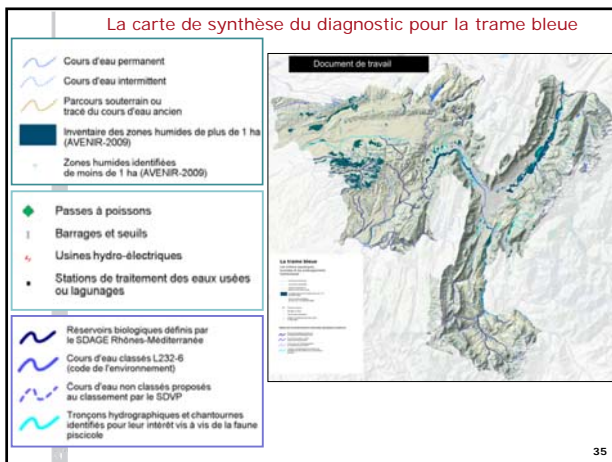
Du point de vue de l'urbaniste, c'est plus simple que la trame verte, en raison :

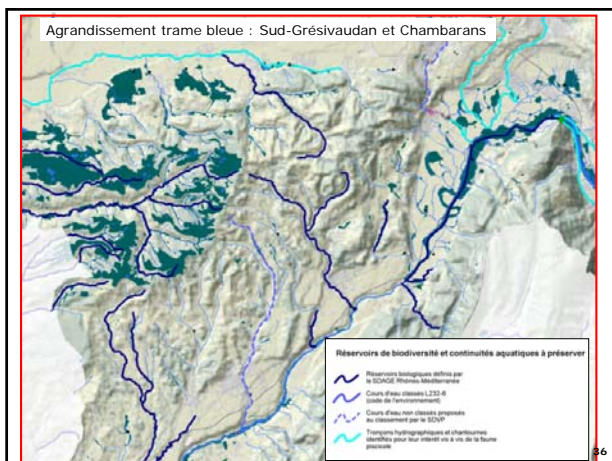
- Du cadre fixé par le SDAGE RM et la compatibilité du SCoT avec celui-ci : respect des objectifs de maintien ou de restauration du bon état écologique des masses d'eau
- Du contexte réglementaire clair (classement des cours d'eau) et de la présence d'un réseau d'acteurs des milieux aquatiques bien structuré

Aussi, une connaissance des espaces à enjeux trame bleue qui semblait mieux établie que celle de la trame verte « terrestre » :

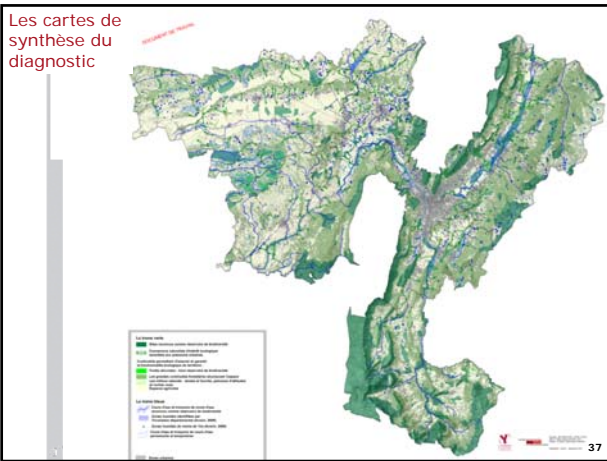
- les masses d'eau reconnues par le SDAGE comme réservoir biologique ;
- les cours d'eau classés au titre de l'article L232-6 (en attente nouveau classement) du Code de l'environnement ;
- de certains cours d'eau non classés proposés par le SDVP (Schéma Départemental à Vocation Piscicole) ;
- de propositions complémentaires de portions de cours d'eau reconnus pour leur intérêt fonctionnel vis à vis de la faune piscicole : travail bénéficiant de la collaboration et l'expertise de l'ONEMA.





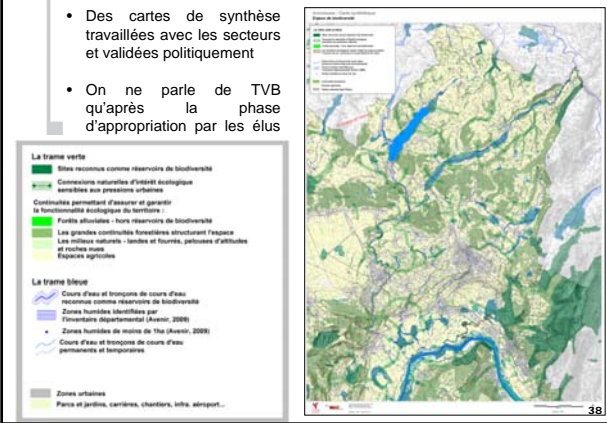


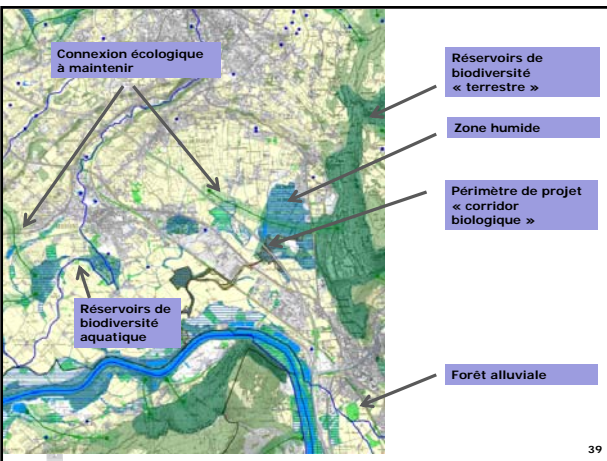
Les cartes de synthèse du diagnostic



Du diagnostic écologique des enjeux à la trame verte et bleue

- Des cartes de synthèse travaillées avec les secteurs et validées politiquement
- On ne parle de TVB qu'après la phase d'appropriation par les élus





Du diagnostic aux prescriptions

Des orientations du PADD...

... vers le DOO

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers à très long terme & Arrêter la dégradation de la biodiversité



Cartes de la trame verte et bleue

Faire de l'agriculture et de la forêt des partenaires de la ville durable



Carte des enjeux agricoles

Arrêter la dégradation du grand paysage et améliorer ses conditions de découverte



Cartes de référence du paysage et du patrimoine

40

La méthode proposée, support du travail avec les secteurs :

1. Le cadre :
Se fixer l'objectif de resserrer l'enveloppe urbaine autour des espaces urbanisables des PLU, POS et cartes communales.



2. Redéfinir les enveloppes urbaines du SCOT à partir de la prise en considération des enjeux de biodiversité, agricoles, forestiers, paysagers.



3. Arbitrer avec les différents projets stratégiques d'accueil des activités économiques et de logements.

Arbitrages en cours sur les zones de conflits d'usage potentiels

41

Projet d'orientations : à partir de la carte TVB (en cours de validation)

Des prescriptions pour les PLU et cartes communales

Ils préservent les espaces naturels du point de vue patrimonial et fonctionnel :

- > Précisent et valident la délimitation de la TVB à la parcelle
- > Protègent de l'urbanisation et de l'artificialisation sur le long terme ces espaces
- > Favorisent les projets de restauration
- > Acceptent des projets d'aménagement à vocation éducative, pédagogique ou scientifique si et seulement si ces projets ne compromettent pas la qualité de ces espaces.

Des préconisations pour les collectivités locales et leurs partenaires pour inciter à :

- > Monter des projets de restauration sur les espaces prioritaires
- > Valoriser l'offre récréative de proximité et renforcer l'accessibilité des sites, en compatibilité avec les enjeux de fonctionnalité de la TVB.

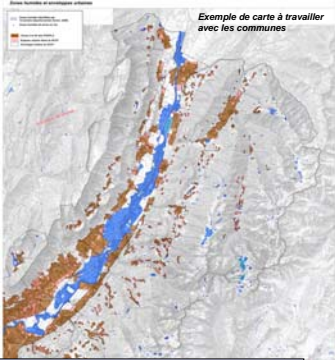
42

Pour protéger les zones humides

Une volonté de les protéger de toute artificialisation

- Classement dans les documents d'urbanisme en zone inconstructible
- Préconisation d'identification et de préservation des zones d'alimentation.
- Mesures appropriées pour éviter tout comblement, assèchement, drainage et pollution.

(En cours de validation)



Exemple de carte à travailler avec les communes

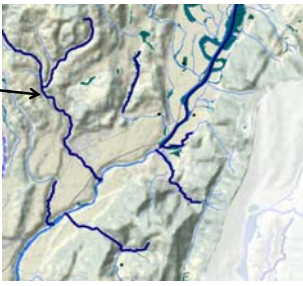
- La justification du choix du maintien d'un projet impactant une zone humide doit être produite dans le cadre du SCoT
- Règles de compensation des atteintes à hauteur 200%, en accord avec le SDAGE RM

43

Pour la préservation des ressources en eau et aquatiques (compatibilité SDAGE)

- **Objectif de non dégradation des cours d'eau prioritaires identifiés :**
 - Préservation d'une zone tampon autour des cours d'eau
 - Zone tampon majorée si réservoirs biologiques
- **Objectif de restauration des dégradations et/ou ruptures de continuités sur les cours d'eau prioritaires identifiés :** sur le mode du projet.
- **Préservation des aquifères prioritaires, champs captants majeurs et zones de captage**

(En cours de validation)



44

Quelques réflexions personnelles en guise de conclusion...

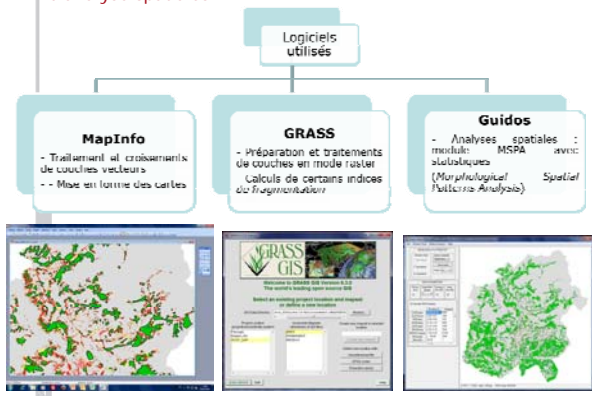
- Une prise de conscience des élus locaux de l'importance de la nature « ordinaire » pour la fonctionnalité du territoire
- Une tendance positive à ne pas contrarier : prendre le temps de la concertation, de l'explication pour éviter le rejet
- La préservation de la biodiversité reste cependant une question moins prioritaire pour nos élus au regard des priorités sociales et économiques
- On se doit en tant que technicien l'honnêteté intellectuelle et la clarté du discours : attention à la déclinaison pratique des concepts théoriques sur les corridors biologiques. Montrer les limites de nos approches.
- Peut-être faudrait-il travailler plutôt sur les principes de la TVB avec les territoires, plutôt que sur un objectif de résultats ?

= Etre plutôt dans le processus que dans la finalité ?

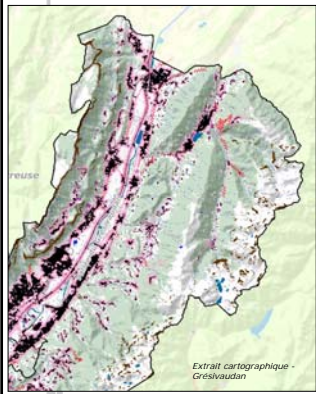
45

ANNEXES

L'utilisation conjointe et complémentaire de logiciels SIG et d'analyse spatiales



Recensement des obstacles et des perturbations



Principe de tampons (seuil arbitraire) : un niveau d'alerte

- **Zones d'habitats :**
 - **Surface < 10 ha**
 - < 1 ha : pas de tampons
 - Entre 1 et 5 ha : 50m
 - De 5 ha à 10 ha : 100 m
 - **Surface >= 10 ha**
 - Prise en compte de la densité urbaine en nombre d'habitants par ha
 - De 0 à 10 : 150 m
 - De 10 à 100 : 200 m
 - De 100 à 500 : 250 m
- **Zones d'activités économiques :** 150 m
- **Infrastructures routières et ferroviaires**
tampons de 10 à 300 m en fonction De la catégorie de bruits

Extrait cartographique - Grésivaudan



Aménager le territoire en relation avec les réseaux écologiques

*Bénédicte CORDIER et Bertrand GIRARD
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre
et SCOT Nord Isère*

Aménager le territoire en relation avec les réseaux écologiques

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre
SMABB

et

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Nord Isère
SM SCOT Nord Isère

Février 2011

scot Nord-Isère



Les structures porteuses

SMABB

porteur du

Schéma d'aménagement et de
gestion des eaux de la Bourbre

SMABB

regroupement de collectivités

- conduit ses propres actions

- anime le SAGE

- anime le contrat de rivière

SAGE

schéma d'orientation

Commission locale de l'eau
(Assemblée d'élus, de l'Etat et
d'associations)

SM SCoT Nord Isère

porteur du

Schéma de cohérence territoriale

SM SCOT Nord Isère

regroupement de collectivités

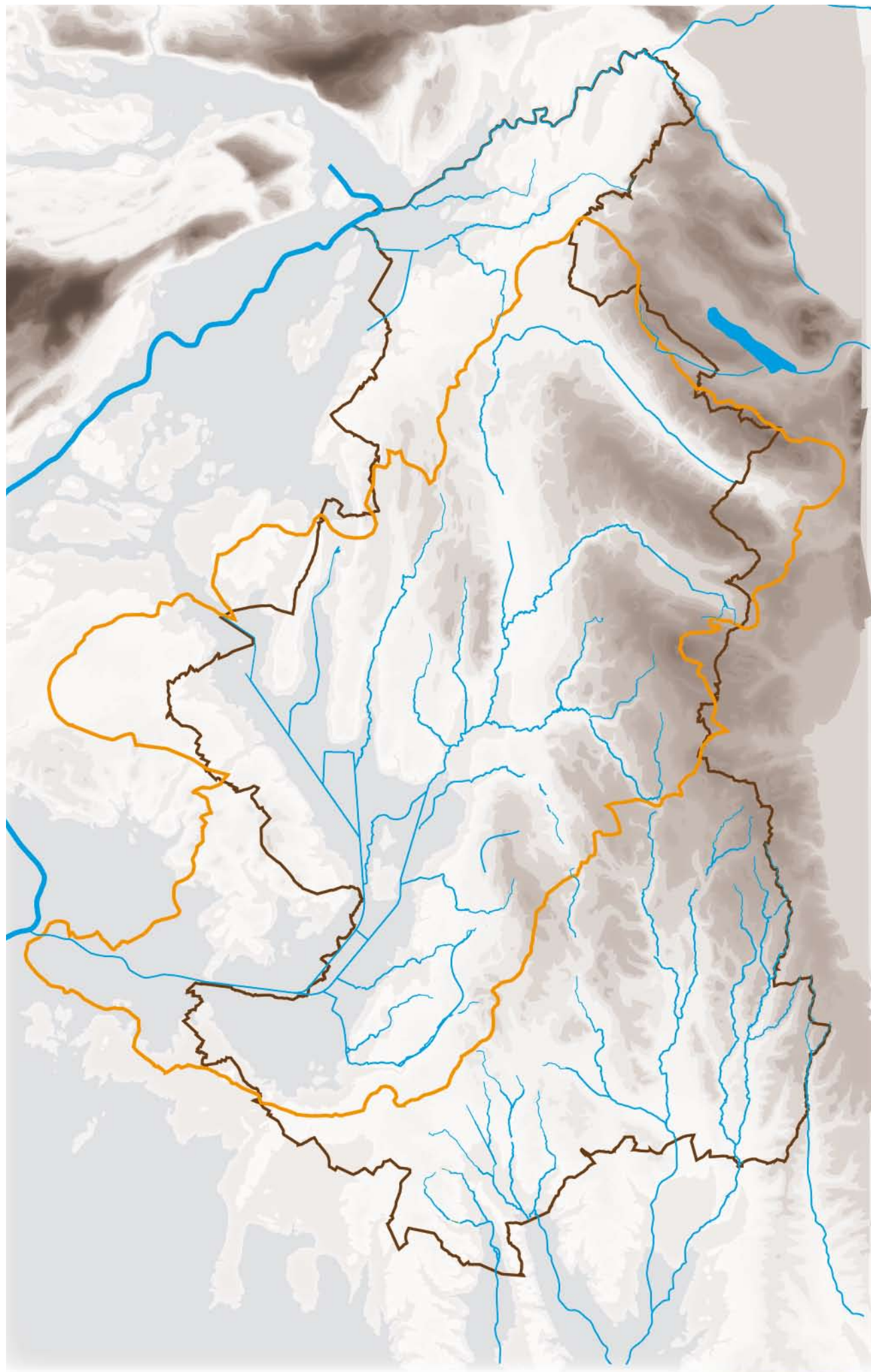
- Anime le SCoT

- aides aux communes dans le montage
pré opérationnel

SCOT

schéma d'orientation

Conseil syndical d'élus des collectivités



Le SAGE et le SCoT

0 5 10 km

Calendrier



Elaboration

Révision SAGE

A chaque révision du SDAGE vérification de la compatibilité

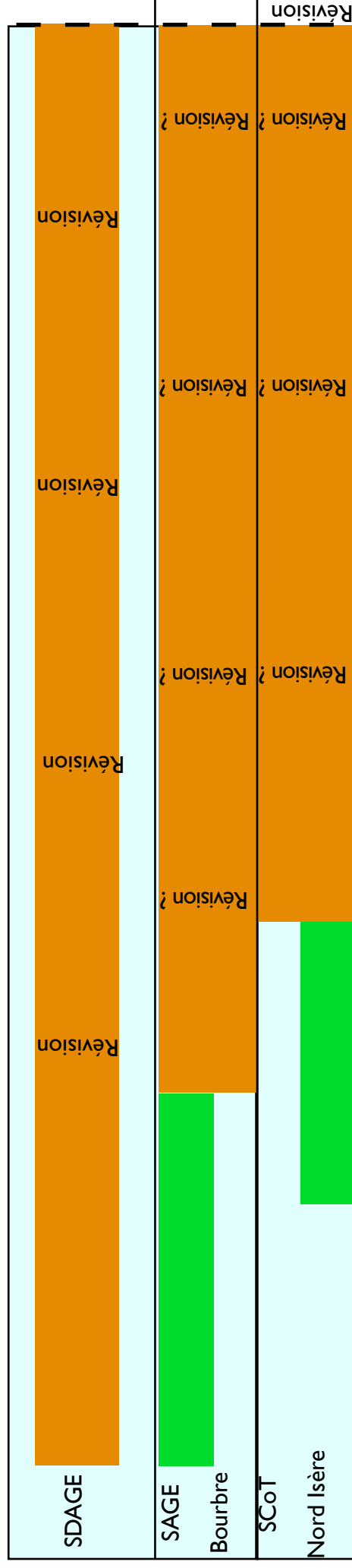


Mise en oeuvre

Révision SCoT

Tous les 6 ans ou dès que l'économie du projet est modifiée (compatibilité documents supérieurs,)

2001 2003 2005 2007 2009 2011 2013 2015 2017 2019 2021 2023 2025 2027 2029 2031



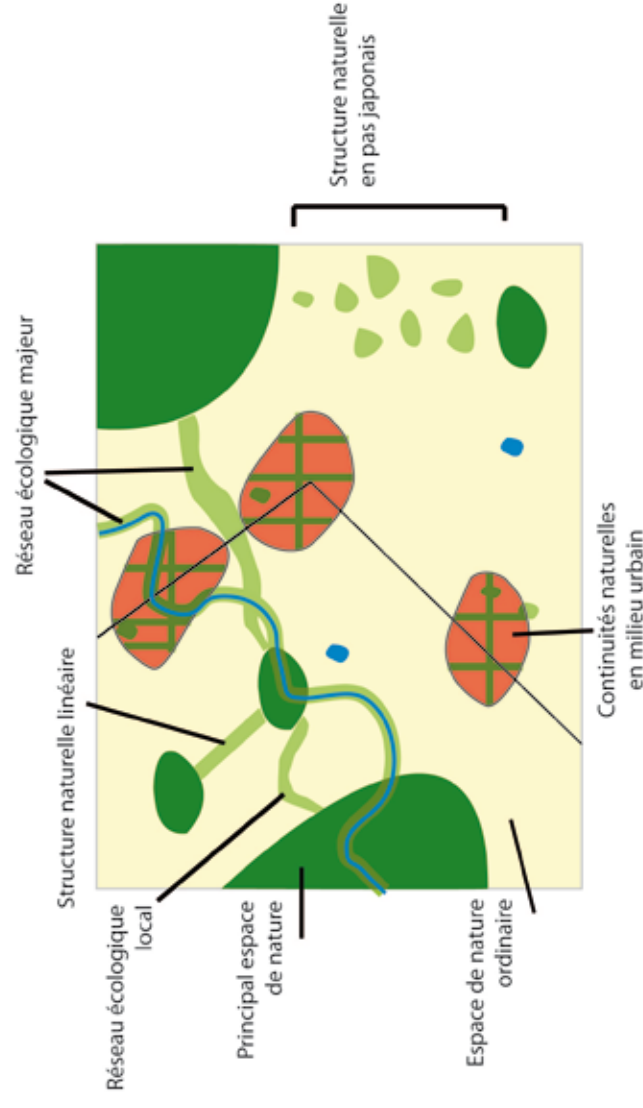
Les corridors biologiques

Le **SCoT** s'appuie sur la définition du Réseau écologique Rhône Alpes et du département de l'Isère. Sur ces espaces le Document d'orientation générale (DOG) du SCOT Nord Isère :

- protège les espaces naturels en général

Le **SAGE de la Bourbre** n'intègre pas le mot corridor biologique cependant il travaille sur les zones humides qui forment un élément du réseau écologique

Schéma de fonctionnement des continuités écologiques



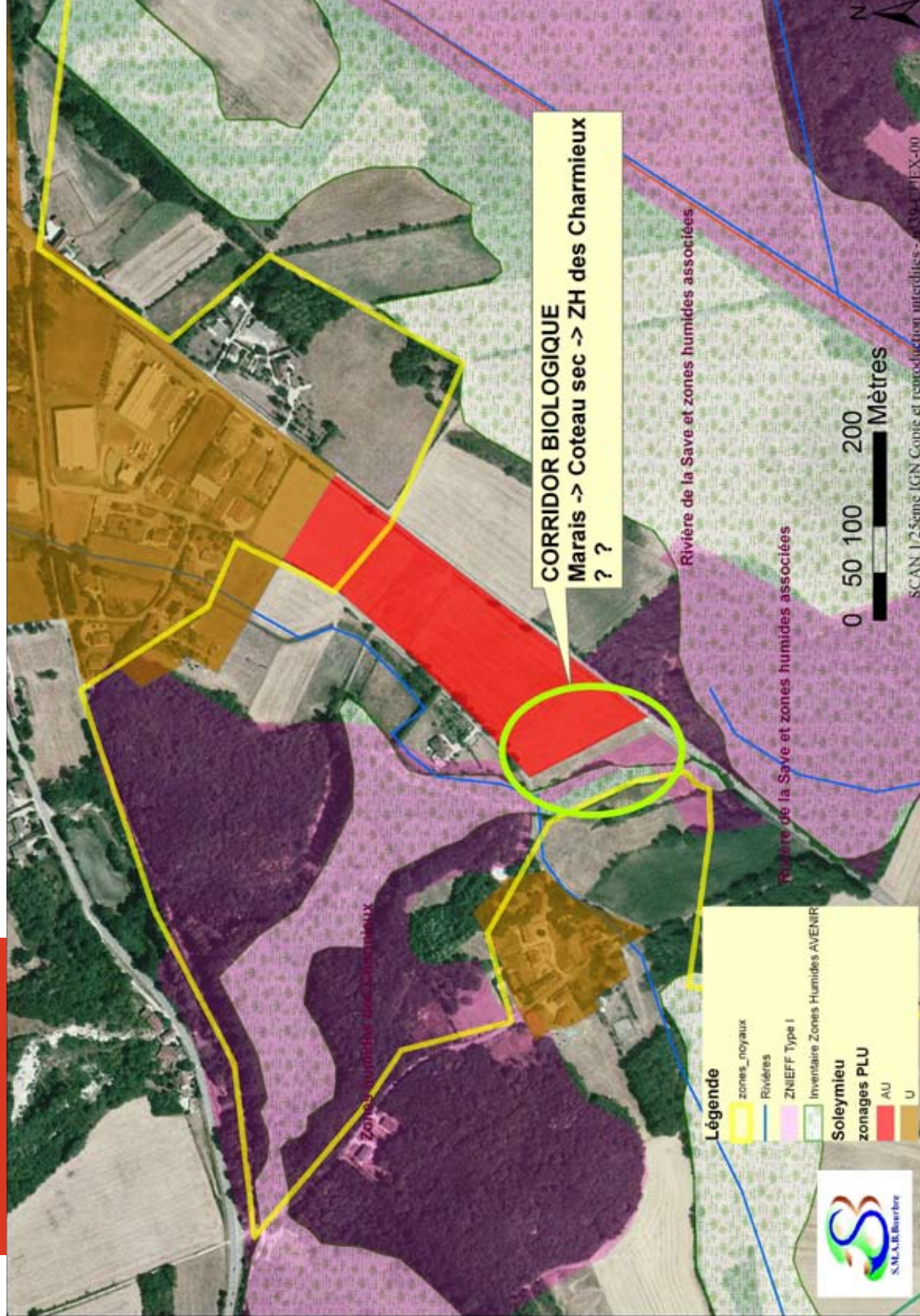
Mise en Oeuvre

Donne des avis dans le cadre des documents d'urbanisme en tant que personne public associée (réglementaire)

Donne des avis dans le cadre des documents d'urbanisme à la demande des communes (consultatif)

Exemple de mise en oeuvre du SAGE

Demande de modification de zonage
commune de Soleymieu



Lors de la construction de la ZAC de la Sablonnière des éléments (études) complémentaires devront permettre l'adéquation de l'aménagement de cette ZAC avec la nécessité de préserver un corridor biologique entre la zone humide des Charmieux et la zone humide de la SAVE. Ce point devra être validé par le bureau de la CLE.

Si toutefois cette modification de zonage est possible à ce stade de l'instruction du dossier, la parcelle à l'extrémité Ouest la ZAC de la Sablonnière pourra être conservée en zone N afin de préserver le corridor biologique existant.

Le SAGE indique

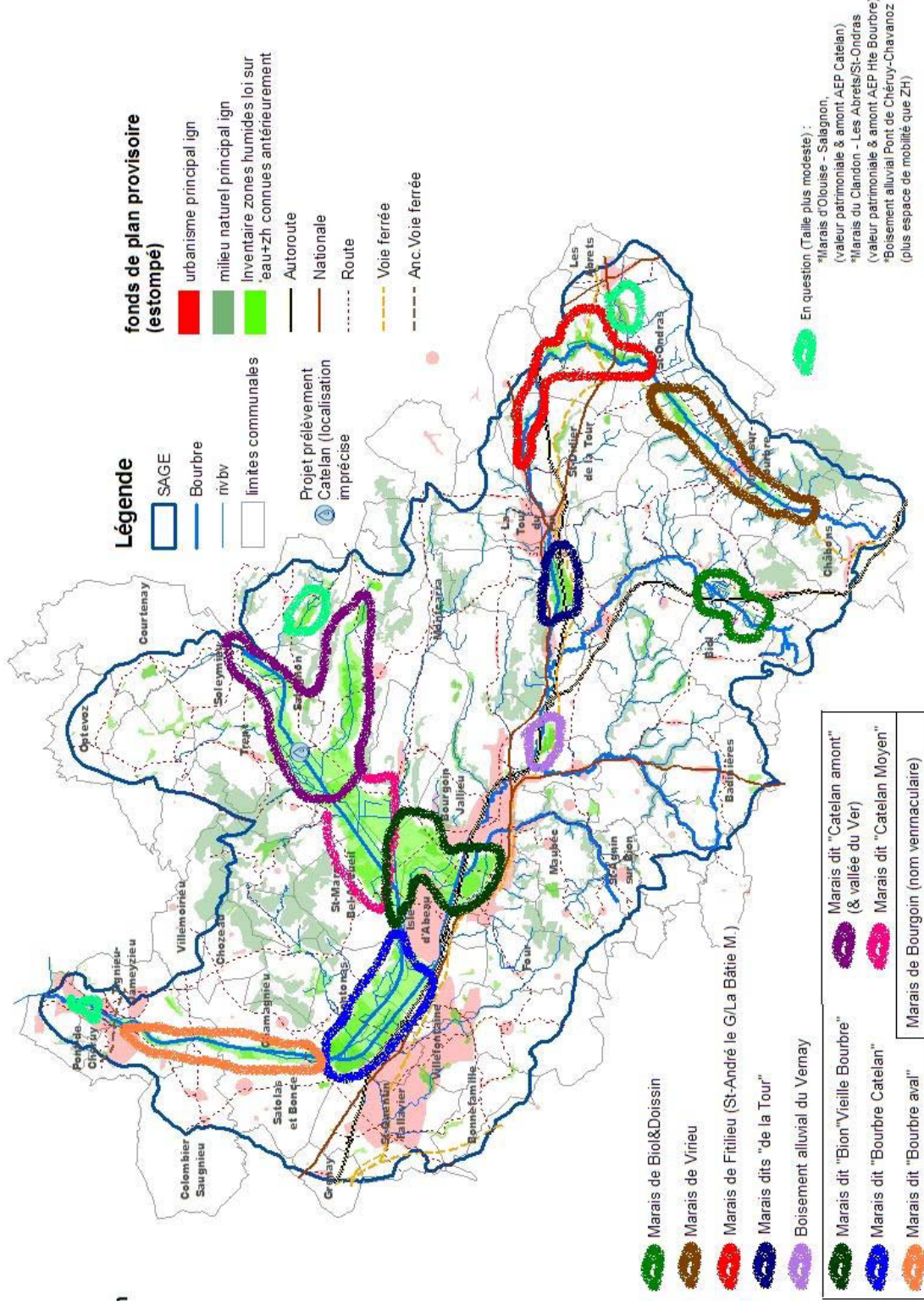
Si un projet est prévu dans ces espaces liés à l'eau, mise en œuvre :

1. Mesures d'évitement
2. Mesures correctives
3. Mesures compensatoires

Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé (EUDEC)

Le SAGE a défini onze zones stratégiques de bassins.

Il précise par ailleurs que sur chacune de ces zones, les acteurs du territoire devront définir en concertation et sous l'égide de la CLE, une zone délimitée qui sera qualifiée d'Espace Utile à Enjeu Caractérisé (EUDEC). Les autres espaces prendront le statut d'Espace Utile à Enjeu Non Caractérisé (EUENC).



Les EUVEC du SAGE

Les zones humides identifiées par l'« inventaire des zones humides de l'Isère » du conservatoire des espaces naturels de l'Isère (association Avenir), financé par le Département, la Région Rhône Alpes et l'Agence de l'Eau.

La cartographie des aléas et zones inondables réglementée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Bourbre, rendu opposable aux PLU par arrêté préfectoral en 2008.

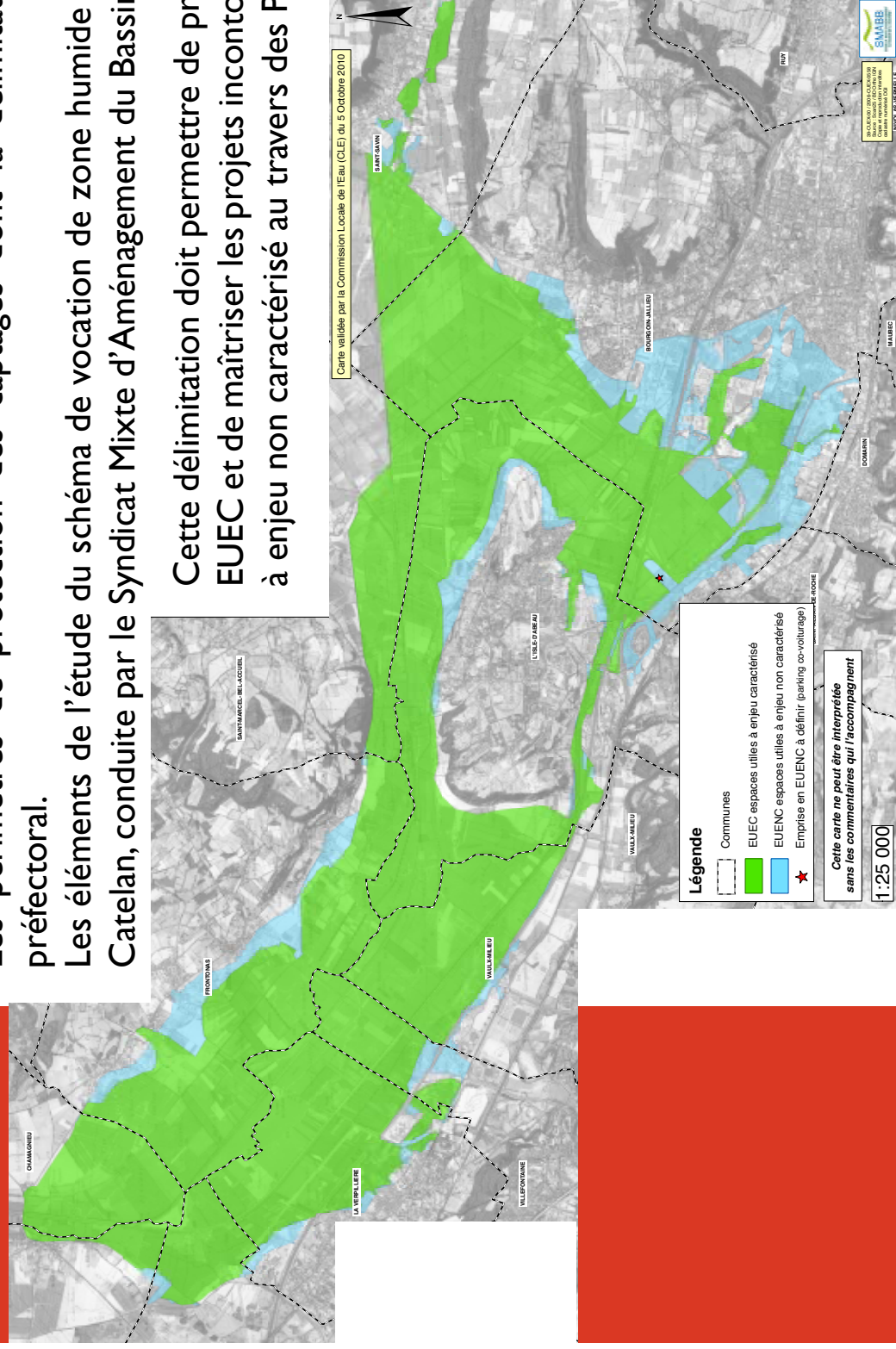
Les inventaires écologiques réalisés par les services de l'Etat (ZNIEFF de type I et II).

Les périmètres de protection des captages dont la délimitation a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les éléments de l'étude du schéma de vocation de zone humide Bion, vieille Bourbre / Bourbre Catelan, conduite par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).

Cette délimitation doit permettre de préserver l'intégrité physique des EUVEC et de maîtriser les projets incontrournables dans les espaces utiles à enjeu non caractérisé au travers des PLU.

Les PLU devront assurer l'intégrité physique des Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé. Cela passe par un classement en zone N (naturelle), A (agricole), EBC (Espaces boisés classés).



1) Le SCoT protégé :

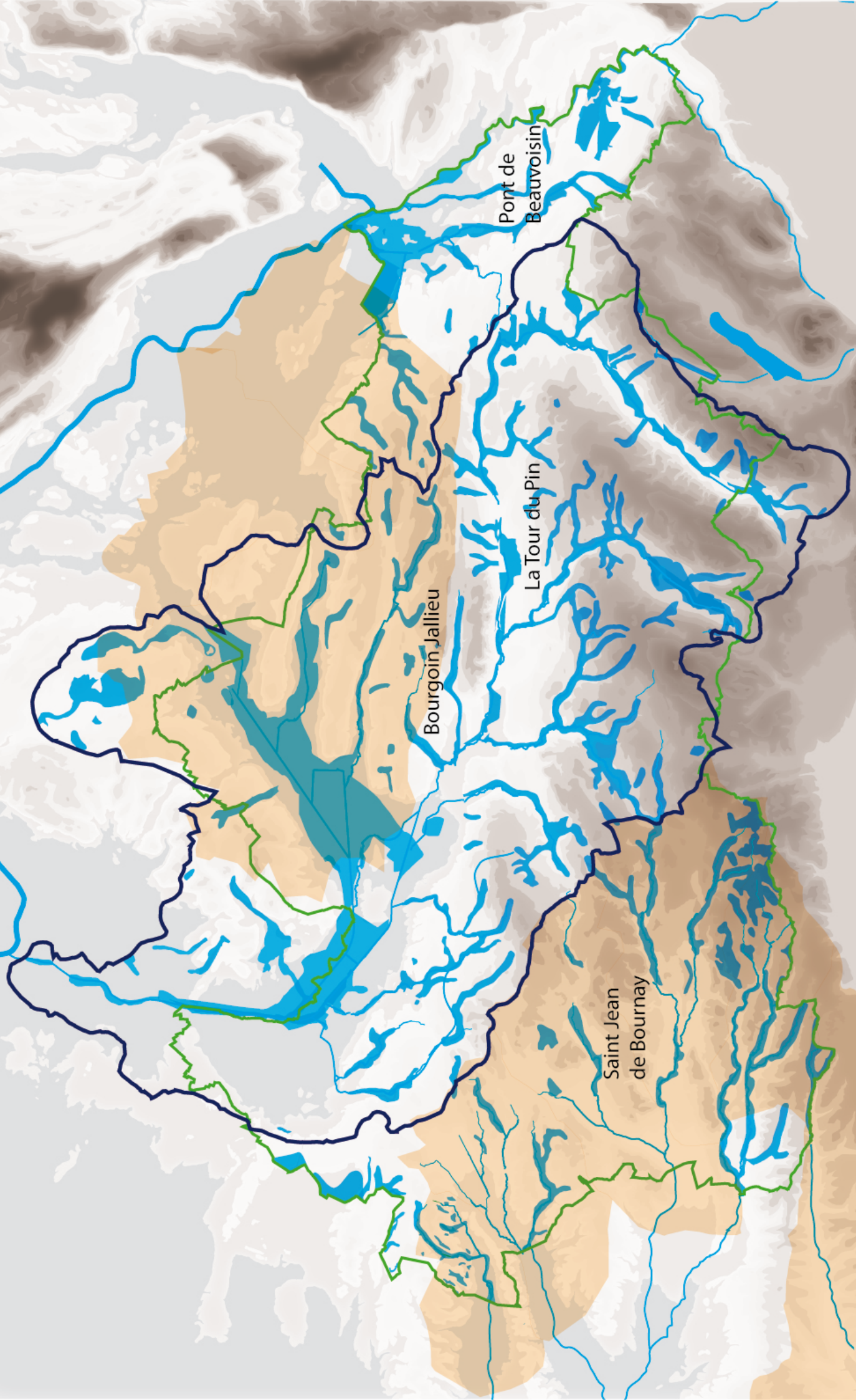
- Les zones humides
- Les réserves naturelles
- Les espaces à enjeux caractérisés par le SAGE
- Les continuums hydrauliques (dans ce cas possibilité d'implantation d'activités agricoles, touristiques, de loisir et de sensibilisation du public tant que celles-ci sont compatibles avec la protection contre les risques d'inondation et le fonctionnement des écosystèmes)

Protéger = les constructions sont interdites à l'exception

- Des voiries structurantes inscrites dans le SCoT sous réserves de l'adoption de mesures compensatoires, du maintien des corridors écologiques et du maintien des fonctionnalités du milieu
- Des équipements liés à l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales, les réseaux et des voies d'accès réservés à ces équipements.

2) Le SCoT autorise certaines constructions sous conditions :

- Dans les sites protégés : le maître d'ouvrage justifie tout projet localisé par l'impossibilité de réaliser le projet sur un autre site. Dans ce cas, il réalise une étude d'impact et restitue à ses frais le double des surfaces urbanisées à la "nature". (SDAGE)
- Dans les espaces concernés par les aquifères prioritaires : les constructions ne doivent pas comporter de risque de pollution et intègrent des propositions de maîtrise de l'espace imperméabilisé.



Les espaces utiles à l'eau

Les difficultés

Exemple de l'hôpital de Bourgoin Jallieu

Sur l'emplacement de l'hôpital départemental situé à Bourgoin Jallieu, une négociation a eu lieu pour délimiter les espaces à enjeu caractérisé



■ Espaces utiles à enjeu caractérisé

■ Espaces utiles à enjeu non caractérisé

Exemple du «noeud de Coiranne»



Corridor biologique

Passage de la faune



Espace nodal

LGV Lyon Turin

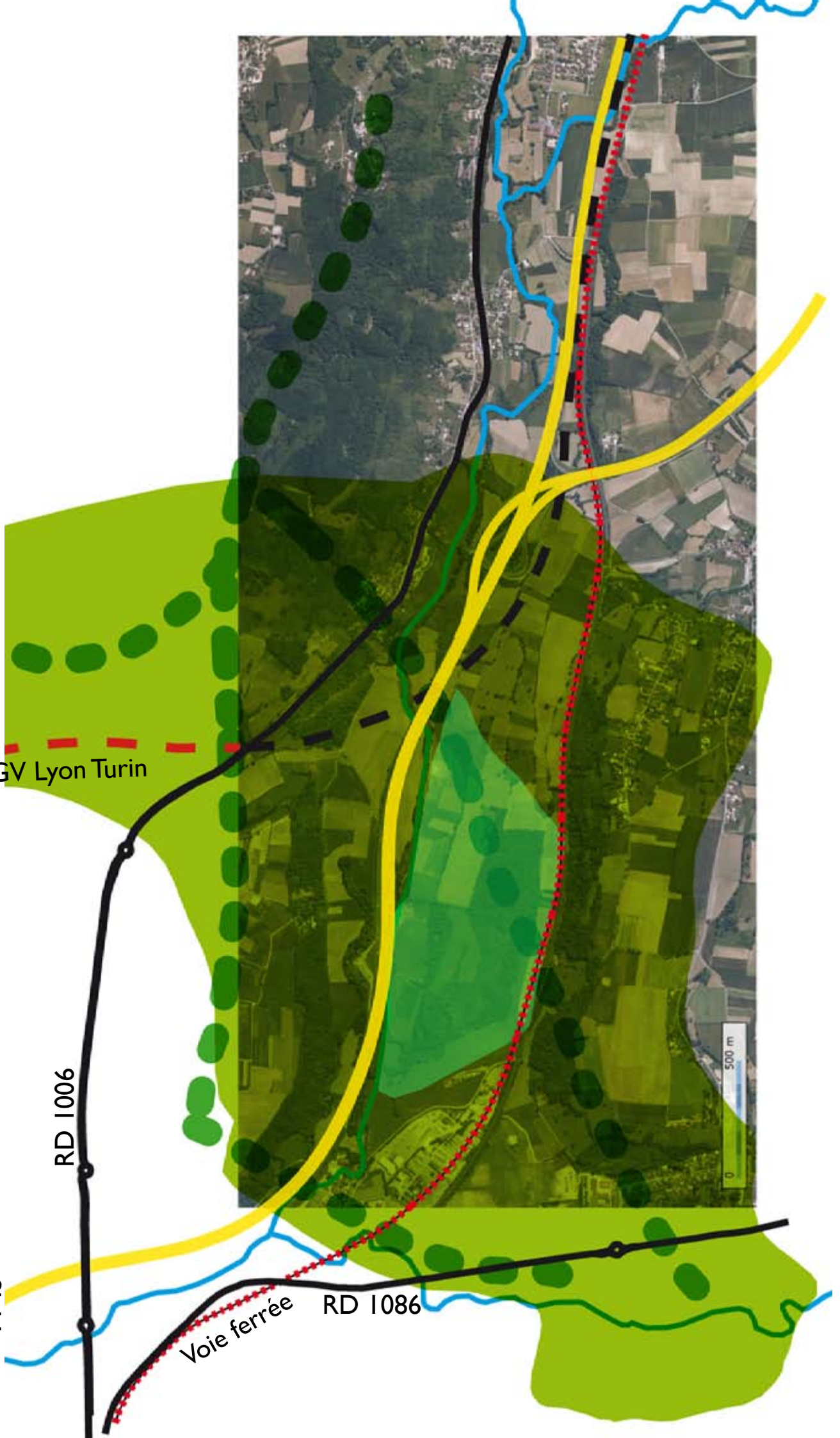
RD 1006

A 43

Voie ferrée

RD 1086

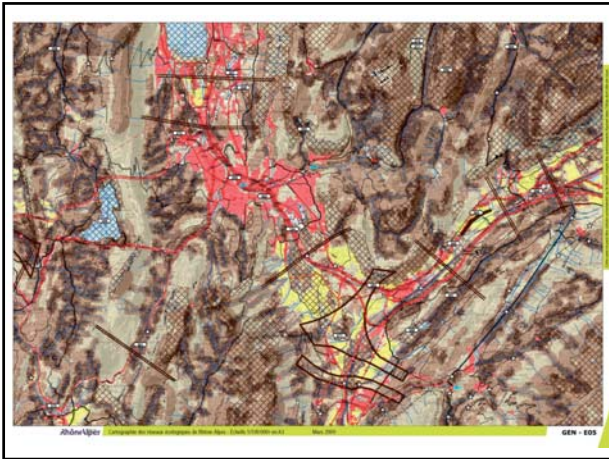
0 500 m





Les contrats de corridors biologiques Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne

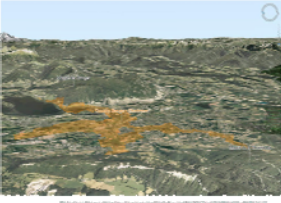

André MIQUET et Corinne CASANOVA
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie



Les études de faisabilité des corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne

Rhône-Alpes

Site prioritaire pour le Corridor biologique Bauges / Chartreuse

	Actions	MO	Coût F	Coût I	
Préserver et restaurer les noyaux de biodiversité	23	5	113 300	100500	213 800
Préservation, restauration, création de corridors biologiques	23	9	10 000	1 737 000	1 747 000
Intégration des enjeux de connectivité dans les documents d'urbanisme	6	4	47 500	0	47 500
Concertation, sensibilisation, pédagogie	6	4	72 500	62 000	134 500
Animation du projet	5	5	149 800	10000	159 800
Projet sur 5 ans	63	12	393 100	1 909 500	2 302 600
Projet / an			78 620	381 900	460 520

AERMC : 50% RRA 30% pour les actions eau et ZH
 FEDER : 50% RRA : 30% pour les autres actions

FEDER : 800 K€ ; RRA : 600 K€ ; AERMC : 300 K€ ; Partenaires : 600 K€

	Actions	MO	Coût F	Coût I	Coût Total
Préserver et restaurer les noyaux de biodiversité	8	3	52 600	48 000	100 600
Préservation, restauration, création de corridors biologiques	18	8	38 500	771 000	807 500
Intégration des enjeux de connectivité dans les documents d'urbanisme	6	5	51 000	0	51 000
Concertation, sensibilisation, pédagogie	4	4	62 500	17 000	79 500
Animation du projet	4	4	131 500	0	131 500
Projet sur 5 ans	40	12	204 600	836 000	1 170 100
Projet / an			40 920	167 200	234 020

AERMC : 50% RRA 30% pour les actions eau et ZH
 FEDER : 50% RRA : 30% pour les autres actions

FEDER : 230 K€ ; RRA : 320 K€ AERMC : 320 K€ ; Partenaires : 300 K€

